

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2416

28 décembre 2006

SOMMAIRE

3i International S.A., Luxembourg	115941	Ger Log 4 S.A., Luxembourg	115946
AB Pro Data, S.à r.l., Heisdorf	115955	Ger Log 4 S.A., Luxembourg	115955
AB Pro Data, S.à r.l., Heisdorf	115964	Graci International Holding S.A., Luxembourg ..	115965
AC D, S.à r.l., Luxembourg	115959	Graci International Holding S.A., Luxembourg ..	115965
Aconcagua, S.à r.l., Hespérage	115925	I.C.D., International Cosmetic Development S.A.,	
Assurances Européennes S.A.	115925	Luxembourg	115961
Automotive Components Europe S.A., Luxem-		Immo 3000, S.à r.l., Luxembourg	115957
bourg.	115945	ING REEIF Soparfi B, S.à r.l., Luxembourg	115924
BecomeDigital S.A., Luxembourg	115923	Int.Pack S.A., Luxembourg	115956
BenLomond Corporation, S.à r.l., Luxembourg ..	115958	Iron and Steel International S.A., Luxembourg ..	115961
Berimmolux, S.à r.l., Berdorf	115962	JoBa Fassaden, GmbH, Remich	115948
Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 1,		Laurelie S.A., Luxembourg	115958
S.à r.l., Luxembourg	115924	LEAFAM (Leaf Asset Management) S.A., Luxem-	
Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 2,		bourg	115925
S.à r.l., Luxembourg	115923	Luxatel S.A., Mondorf-les-Bains	115967
Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 3,		M.B.C Luxembourg S.A., Capellen	115945
S.à r.l., Luxembourg	115924	Materis Financial Services Luxembourg S.A., Lu-	
Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 4,		xembourg	115949
S.à r.l., Luxembourg	115956	Mediterranee Investors Group S.A.H., Luxem-	
BZK Preporod, La Communauté Culturelle		bourg	115962
Bosniaque, A.s.b.l., Luxembourg	115962	Mediterranee Investors Group S.A.H., Luxem-	
Cenzo, S.à r.l., Luxembourg	115966	bourg	115964
CIM Global Investment N.V. S.A., Luxembourg ..	115966	Mini Max Data International S.A., Luxembourg ..	115956
Coiffure Andromede, S.à r.l., Luxembourg	115939	Mini Max Data International S.A., Luxembourg ..	115968
Compagnie Internationale de Restauration (C.I.R.)		Mini Max Data International S.A., Luxembourg ..	115922
S.A., Dippach	115957	Mini Max Data International S.A., Luxembourg ..	115922
Emap Luxembourg Capital, S.à r.l., Luxembourg	115967	Motu S.A.H., Luxembourg	115943
Ency-Bolt, S.à r.l., Luxembourg	115963	Offilux S.A., Mondorf-les-Bains	115964
Euro Gest Compta S.A., Luxembourg	115940	Pasamina A.s.b.l, Luxembourg	115967
Europa Régions Magazine S.A., Luxembourg	115954	Peinture Steffen et Fils, S.à r.l., Grevenmacher ..	115922
Europa Régions Magazine S.A., Luxembourg	115955	Pit Lane S.A., Kayl	115968
Favius One, S.à r.l., Findel	115959	Pléiade Alternative Investments, Sicav, Luxem-	
FCCL Fip, S.à r.l., Luxembourg	115959	bourg	115963
Fiduciaire du Kiem, S.à r.l., Luxembourg	115944	Pléiade Alternative Investments, Sicav, Luxem-	
Fortezza, S.à r.l., Luxembourg	115961	bourg	115966
Galaxy, S.à r.l., Luxembourg	115926	Red Luxembourg S.A., Luxembourg	115960
GER LOG 2 S.A., Luxembourg	115949	Rhic Holding S.A., Luxembourg	115945
GER LOG 2 S.A., Luxembourg	115953	Santémedia Group Holding, S.à r.l., Munsbach ..	115960
Générale International Finance, Luxembourg,		Santémedia Management, S.à r.l., Munsbach	115959
S.A.H., Luxembourg	115958	Sat Télécommunications S.A., Luxembourg	115968

SBRE Capmark Holdco, S.à r.l., Luxembourg	115948	T.P.S. Lux Trade S.A., Luxembourg.	115960
Select Index Series	115922	Techem Calorlux, S.à r.l., Bereldange	115965
Sitcom Holding S.A., Luxembourg	115963	Tompkins Square Park, S.à r.l., Luxembourg	115965
So.Co.Par S.A., Luxembourg.	115961	Trasys Luxembourg, Strassen.	115944
Socama S.A., Luxembourg.	115962	Trinity Trading, S.à r.l., Luxembourg.	115943
Société de Réassurance Vallaroché S.A., Sennin- gerberg	115923	USSI S.A., Luxembourg.	115953
Société Générale Bank & Trust S.A., Luxem- bourg	115957	USSI S.A., Luxembourg.	115955
		Valent's, S.à r.l., Luxembourg.	115967

MINI MAX DATA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 38.767.

Le bilan au 31 décembre 2000, le compte de résultats et l'annexe, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05798, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliaire

Signature

(127749.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

MINI MAX DATA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 38.767.

Le bilan au 31 décembre 2001, le compte de résultats et l'annexe, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05796, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliaire

Signature

(127751.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

SELECT INDEX SERIES, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion daté du 31 janvier 2005, entrant en vigueur le 31 janvier 2005, concernant le fond SELECT INDEX SERIES, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05289, a été déposé au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour la société

Signature

(127865.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

PEINTURE STEFFEN ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 34, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 73.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05944, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEINTURE STEFFEN ET FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(128032.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

SOCIETE DE REASSURANCE VALLAROCHE, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 27.433.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2006

Quatrième Résolution: Nominations statutaires

a) L'Assemblée prend acte de la démission de Mme Sylvia Bellon de son poste d'Administrateur de la société.

Afin de combler cette vacance et en vertu de l'article 7 des Statuts, l'Assemblée nomme à l'unanimité M. Alex Fain, domicilié au 8-10, rue Diaz F-92100 Boulogne-Billancourt, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

b) L'Assemblée prend acte de la démission de M. Henri-Gilbert Gaillard de son poste d'Administrateur de la société.

Afin de combler cette vacance et en vertu de l'article 7 des Statuts, l'Assemblée nomme à l'unanimité Mme Muriel Roi, domiciliée au 6, rue Zadkine F-75013 Paris, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126710.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

BecomeDigital, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 78.557.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 30 octobre 2006

Monsieur Gasperini Enrico, Monsieur Diederich Georges et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BecomeDigital S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126712.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 117.191.

Par résolution signée en date du 21 septembre 2006, les associés ont approuvé les transferts de parts suivants:

Monsieur Douglas Forbes Irvine, avec adresse au 113, Duna d'Areia, P-8135-024 Quinta do Lago-Almancil, Portugal, a cédé la totalité de ses 250 parts sociales de la société BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 2, S.à r.l. à la société BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Monsieur John Alastair Irvine, avec adresse au 140, rua Alva, P-8135-024 Quinta do Lago-Almancil, Portugal, a cédé la totalité de ses 250 parts sociales de la société BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 2, S.à r.l. à la société BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En conséquence, l'actionnariat de la société se compose ainsi:

- BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l. détient la totalité des 500 parts sociales de la société BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 2, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05026. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126720.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 116.501.

Par résolution signée en date du 21 septembre 2006, les associés ont approuvé les transferts de parts suivants:

M. Douglas Forbes Irvine, avec adresse au 113, Duna d'Areia, P-8135-024 Almancil, Portugal, a cédé la totalité de ses 250 parts sociales de la société BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 1, S.à r.l. à la société BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

M. John Alastair Irvine, avec adresse au 140, rua Alva, P-8135-024, Almancil, Portugal, a cédé la totalité de ses 250 parts sociales de la société BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 1, S.à r.l. à la société BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En conséquence, l'actionnariat de la société se compose ainsi:

- BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l. détient la totalité des 500 parts sociales de la société BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 1, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126719.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 117.548.

Par résolution signée en date du 21 septembre 2006, les associés ont approuvé les transferts de parts suivants:

Monsieur Douglas Forbes Irvine, avec adresse au 113, Duna d'Areia, P-8135-024 Almancil, Portugal, a cédé la totalité de ses 250 parts sociales de la société BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 3, S.à r.l. à la société BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Monsieur John Alastair Irvine, avec adresse au 140, rua Alva, P-8135-024, Almancil, Portugal, a cédé la totalité de ses 250 parts sociales de la société BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 3, S.à r.l. à la société BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En conséquence, l'actionnariat de la société se compose ainsi:

- BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l. détient la totalité des 500 parts sociales de la société BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 3, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05033. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126721.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

ING REEIF SOPARFI B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 105.112.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue au siège de la société le 20 octobre 2006

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Steve van den Broek de son mandat de gérant de la société.
- L'Assemblée nomme comme nouveau gérant pour une durée indéterminée Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

SOPARFI B, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121258.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

115925

ACONCAGUA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-5887 Hespérange, 373, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 55.046.

—
Liquidation judiciaire

EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 7 décembre 2006, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée ACONCAGUA, S.à r.l., avec siège social à L-5887 Hespérange, 373, route de Thionville (de fait inconnue à cette adresse).

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, 1^{er} juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurélia Steinmetz, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître L. Steinmetz

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04738. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(140579.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

ASSURANCES EUROPEENNES S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R. C. Luxembourg B 64.035.

—
Liquidation judiciaire

EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 7 décembre 2006, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme ASSURANCES EUROPEENNES S.A., avec siège social L-2249 Luxembourg, 15, boulevard Royal (dénoncé en date du 19 janvier 2004).

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, 1^{er} juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurélia Steinmetz, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître L. Steinmetz

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04740. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(140583.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

LEAFAM (LEAF ASSET MANAGEMENT), Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 37.667.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 28 juin 2006 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

M. Michel Y. de Beaumont, AMERICAN EQUITIES OVERSEAS UK LTD., 12 Park Place, GB-London SW1A 1LP;

M. Erik H. Loudon, EHL INVEST SERVICES, Commercial Hous, Commercial Street, St. Helier JE4 HYL, Channel Islands;

M. Yves M. Tailleur, CIE FINANCIERE OCCITANE, 39, rue Poussin, F-75016 Paris;

M. R. Kurt Vogelsang, AMADEU ADMINISTRATION AG, Elisabethenstrasse, 44, CH-4010 Basel;

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007,

- de renommer:

DELOITTE S.A., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg,

en qualité de Commissaire aux Comptes pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour LEAFAM (LEAF ASSET MANAGEMENT), Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121533.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

GALAXY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 73.667.

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth day of September.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC), a «établissement public à caractère spécial» created pursuant to the French law of 28 April 1816, established 56, rue de Lille, F-75007 Paris (CDC), represented by Mr Jérôme Gallot, director of CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, with professional address in Paris, 67, rue de Lille, here represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on September 22, 2006.

2. KfW, a financial institution established under the public laws of Germany, with its statutory seat at Palmengartenstr. 5-9, D-60325 Frankfurt/Main, represented by Mr Christian Murach, banker, with professional address at Palmengartenstraße 5-9, D-60325 Frankfurt/Main,

here represented by Mr Jean Schaffner, prenamed,
by virtue of a power of attorney, given on September 25, 2006.

3. CASSA DEPOSITI E PRESTITI S.p.A., a joint stock company (società per azioni) incorporated under the laws of Italy, with registered office at Via Goito, 4, I-00185 Rome, registered under the registration number 80199230584, here represented by Mr Jean Schaffner, prenamed,
by virtue of a power of attorney, given on September 25, 2006.

Which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The parties under 1. and 2. are collectively referred to as the Shareholders.

The Shareholders have requested the undersigned notary to act that they represent the entirety of the share capital of GALAXY, S.à r.l. (hereafter the Company), registered with the Trade and Companies Register at the Luxembourg district court in the section B under the number 73 667, incorporated by a deed of 29 December 1999 of the undersigned notary, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 233 of 28 March 2000, at page 11144, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary of 7 July 2005, published in the *memorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number N°1391 of 15 December 2005 at p. 66745, and that they have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to provide for the possibility to create Class C shares, reserved for the Managers of the Company, as per the Protocol for the Managers, dated 20 December 2004, as amended from time to time.

Second resolution

The Shareholders resolve to convert part of the share premium of GALAXY into A Preferred Shares, to be allocated to CDC, and also to reduce the share capital of GALAXY, by allocation to CDC and to share premium. In theory, the amount of share premium to be converted amounts to EUR 5,229,700.- and such conversion should have resulted into 209,188 A Preferred Shares, to be allocated to CDC, the remaining issue premium being equal to EUR 2,104,588.45, while the capital reduction of the Company would have amounted to EUR 5,096,025.- corresponding to 203,841 A Preferred Shares, to be allocated to share premium for an amount of EUR 1,497,300.- via the cancellation of 59,892 A Preferred Shares and to a net cash refund for CDC for an amount of EUR 2,432,075.- corresponding to the net amount resulting from (i) cancellation of 143,949 A Preferred Shares and (ii) CDC's contribution to its 2006 management fee, which equates to EUR 1,166,650.-, and thus the subscription of 46,666 new A Preferred Shares.

The Shareholders resolve to regroup all these operations in one single step, which will therefore be made via a capital increase of EUR 1,300,325.-, resulting in the subscription by CDC of 52,013 new A Preferred Shares, via the conversion of share premium, KfW hereby expressly waiving its preferential subscription rights. As a result thereof, the amount of share premium of the Company now amounts to EUR 3,601,897.45. The net cash refund to CDC will amount to EUR 2,432,075.-. As a result of the above compensation, CDC does not have to contribute additional cash to the Company.

Third resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by the refund to KfW of 250 B Ordinary Shares, corresponding to an amount of EUR 6,250.-.

The Shareholders further decide to refund to KfW part of its participating loan in an amount of EUR 6,250.-, which KfW hereby specifically accepts, so that the participating loan outstanding will be reduced to EUR 26,350.-.

Fourth resolution

The Shareholders decide to convert part of the fixed rate loan for an amount of EUR 2,921,900.- of KfW into 116,876 B Preferred Shares, CDC waiving its preferential subscription rights.

The value of the loan outstanding and the possibility to convert such loan into shares has been confirmed by two certificates dated today, issued by KfW and the Company, which will remain attached hereto, to be filed, after signature *ne varietur* by the undersigned notary, for registration.

Fifth resolution

The Shareholders further resolve to create a new category of shares, D shares, which will be split into D Ordinary Shares and D Preferred Shares, and which will in a first instance be held by CDP.

The Shareholders waive their preferential subscription right for such subscription of new shares and accept the acquisition thereof by CDP.

Sixth resolution

The Shareholders and CDP decide to convert 350,628 A Preferred Shares held by CDC into 344,368 D Preferred Shares and 6,260 D Ordinary Shares and to approve the sale of such shares to CDP.

The Shareholders and CDP decide to convert 116,876 B Preferred Shares held by KfW into 116,876 D Preferred Shares and to approve such sale to CDP.

Seventh resolution

The Shareholders and CDP resolve to increase the share capital of the Company (corresponding to management fees) by EUR 12,775.- via the subscription by KfW of 511 B Ordinary Shares via a contribution in cash, and by EUR 1,333,325.- via the subscription of 53,333 D Preferred Shares, to be allocated and subscribed by CDP, via a contribution in cash. An amount of EUR 1,346,100.- has been contributed to the Company, evidence of which is provided to the undersigned notary. CDC waives its preferential subscription rights in respect of the present resolution.

Eighth resolution

As a consequence of the above resolutions the Shareholders of the Company and CDP decide to restate the articles of association of the Company, which shall now be worded as follows in their English version and in the event of inconsistency the English version shall prevail:

Art. 1. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation (hereafter the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any form whatsoever, in any enterprise which is a transportation infrastructure enterprise, i.e. entity which owns or is to own or construct or manage or develop or assist or monitor projects in the agreed areas of transportation, and the administration, management, control and development of those participations. For those purposes the Company may:

- use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities, loan interest and shares of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, loan interests and shares, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities, loan interest and shares;
- give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company;
- pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets;
- engage in any transactions involving immovable and movable property;
- acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location;
- engage and execute any operations, which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate;
- carry out any industrial or commercial activity, which directly or indirectly favours the realisation of its object;
- borrow solely in accordance with the subscription and shareholders agreement existing among the shareholders, as amended from time to time (the Shareholders Agreement).

Art. 3. The Company is formed for a limited period of time of 12 years until 9 July 2015 (or if so resolved by a shareholders meeting with the unanimous vote of all shareholders present or represented in accordance with Article 16 at anytime prior to that date, 14 years until 9 July 2017), at which date the Company will be put into liquidation in accordance with Article 20 hereof, provided that such term may be extended by unanimous approval of all shareholders in accordance with Article 15 hereof. The members of the Board of directors will act as board of liquidators of the Company, except if the shareholders meeting referred to in Article 20 decides to appoint one or several liquidators, and the board of liquidators will operate by application of the provisions outlined in Article 12 below.

Art. 4. The Company will have the name of GALAXY, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a simple decision of the shareholders. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and with unanimous approval of the Board of directors abroad in accordance with Article 12 below.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 26,081,000.- represented by 14,085 ordinary shares (the Ordinary Shares) and by 1,029,155 preferred shares (the Preferred Shares), all having a nominal value of EUR 25.- per share each.

The 1,029,155 Preferred Shares consist of one B Preferred Share and 514,577 A Preferred Shares and 514,577 D Preferred Shares. The 14,085 Ordinary Shares consist of 6,260 A Ordinary Shares, 6,260 D Ordinary Shares and of 1,565 B Ordinary Shares.

Preferred Shares without profit participation rights, but with higher voting rights may be issued (they will be referred to as B Preferred Shares, as opposed to other Preferred Shares, which will in that case be called A and D Preferred Shares) and Ordinary Shares, which participate only in the liquidation dividends of the Company may be issued (B Ordinary Shares, as opposed to A and D Ordinary Shares which participate in ordinary dividends and liquidation dividends). Voting rights on the B Preferred Shares will correspond to the net contribution made by the holder of such shares to

the Company (after deduction of the voting rights on the B Ordinary Shares, which have one vote each), including loans, but excluding share premium.

In accordance with the Shareholders Agreement, converted A Preferred Shares may be created with preferred rights to the payment of the Hurdle Return and the repayment of the principal amount of such shares.

C Ordinary Shares may be created by the shareholders meeting or the Board of directors under the authorised share capital. C Ordinary Shares have the same voting rights as A and D Ordinary Shares, except that C Ordinary Shares are not taken into account for shareholders' decisions for which the present Articles of association require unanimous approval and their profit participation rights are determined by application of Article 8 hereof. Subject to these exceptions in respect of the voting rights of the C Ordinary Shares and the B Preferred Shares, all shares of the Company entitle to one vote.

B Ordinary Shares will entitle, on a per share basis, to a participation in the liquidation profits double to that of each A and B Ordinary Share, so that the payments to the B Ordinary Shares in respect of the liquidation profits will be based on the net capital contribution (excluding share premium) made in respect of such shares, including the Participating Loan granted by the holders of such shares.

The authorised share capital is set at EUR 250 million.

On and subject to the terms of the Shareholders Agreement:

(a) The Board of directors is authorised to render effective such increase of the share capital under the authorised share capital, in whole or in part, from time to time, for any authorised Shares which have not yet been subscribed.

(b) The Board of directors shall decide to issue shares as either Preferred Shares or Ordinary Shares, with or without premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by transformation of claims or in any other way, and shall accept subscriptions for such Shares.

(c) The Board may further decide (i) that Preferred Shares without profit participation rights are issued (B Preferred Shares), (ii) that Ordinary Shares which participate only in the liquidation dividends of the Company are issued (B Ordinary Shares), in which case the Preferred Shares and Ordinary Shares not falling under (i) and (ii) will be of class A or D, and (iii) that C Ordinary Shares are created which confer their holders particular voting and profit rights as indicated herein or in other investments entered into by the Company.

Each time the Board of directors shall act, or shall be required to act, to render effective the increase of capital, as authorised, the present Article 6 shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board of directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment. The Board may further delegate any person with the power to recognise the effectiveness of a contribution to the Company under the authorised share capital and to have this contribution acknowledged in front of a notary in accordance with Luxembourg company law.

Any holder of Shares may by written notice to the Company designate such Shares as are referred to in that notice as being non-voting at meeting of the shareholders or otherwise and any Shares so designated shall unless and until the holder of such Shares shall by written notice to the Company withdraw such designation not to entitle these Shares to any voting rights at meetings of the shareholders or otherwise in respect of the appointment of directors provided that any such designation shall not otherwise affect the rights of that shareholder nor alter the voting rights of any director or member of the Investment Committee.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 15 of these Articles of Association.

The Company may redeem its own shares in order to keep them in its own accounts or to cancel them and to reduce the subscribed share capital accordingly, provided that upon such redemption of Shares and reduction of the subscribed share capital the net assets of the Company are not reduced below the aggregate of the then subscribed share capital and the reserves which may not be distributed under law or the Articles of Association. Resolutions to redeem own shares of the Company shall be taken by a shareholders meeting in accordance with Article 15.

Art. 8.

A. For the purposes of the present Articles of Association, the following terms shall have the following meanings:

- Preferred Shares Contributions means, at any time, an amount equal to the sum of the value of the contributions, including issue premiums, made on all outstanding Preferred Shares, not including loans granted in any form whatsoever by holders of Preferred Shares to the Company.

- Distribution means any distribution of profits of the Company, from whatever origin, made by the Company in the course of its corporate life or on the occasion of its dissolution and liquidation.

- Hurdle Return means payment by way of Distributions, reimbursement of contributions or reduction of share capital or redemption of shares in aggregate equal to the sum of the Preferred Shares Contributions and a rate of return thereon equivalent to 8% per annum compounded annually and computed on the basis of a 360-day year of twelve 30-day months.

B. Subject to the provisions of Article 18, all Distributions (if any) and reimbursement of contributions together with any redemption or repurchase of shares shall be declared, apportioned and paid or as the case may be restricted:

(a) until and to the extent that the holders of Preferred Shares have received, in accordance with the Shareholders Agreement and simultaneously to the payment of a proportionate payment of Hurdle Return to the lenders under Fixed Rate Loans, the Hurdle Return exclusively to the holders of Preferred Shares and taking into account the preferred rights for payment of the Hurdle Return and repayment of the principal amount of investment in respect of Share Premium and Converted A Preferred Shares, as detailed in the Shareholders Agreement; and

(b) thereafter exclusively to the holders of Ordinary Shares, bearing in mind (i) that lenders under Participating Loans will receive an interest proportionate to the ordinary dividends paid on the Ordinary Shares (but excluding liquidation payments) so that the lenders under Participating Loans receive a dividend based on the net capital contribution (ex-

cluding share premium) including the Participating Loans and the shares subscribed by the lenders under such loans, and (ii) that the Management Company of the Company is entitled to a portion equivalent to 10% of these Distributions as a performance allocation in accordance with the Shareholders Agreement.

C. If, by application of article 6 of the present articles of association, Preferred Shares without profit participation rights (B Preferred Shares) have been issued, these Preferred Shares do also not entitle to a Hurdle Return and are not taken into account for purposes of the Preferred Shares Contributions under the present article.

D. In the event that any provision of this Article 8 is deemed to be invalid, illegal or incapable of being in force by any law, rule or regulation or public policy of Luxembourg or any other jurisdiction, the shareholders of the Company shall co-operate fully and take all actions necessary so as to reflect the original intent of the shareholders as closely as possible in an acceptable manner in order that the holders of Preferred Shares and Ordinary Shares respectively each receive funds in the amounts and in the order of priority as set forth in this Article 8.

E. Subject to the provisions of the present Article 8, each share entitles the holder thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and which have not been amortised.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's Shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each of the shareholders may be transferred by application of the requirements of article 189 of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies, subject to all shareholders of the Company having a right of first refusal, in accordance with the Shareholders' Agreement.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy, amalgamation or merger of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company shall be managed by one or several directors in accordance with the Shareholders Agreement. If several directors are appointed, they will constitute a Board of directors. The director(s) need not to be shareholders. The director(s) shall be appointed, revoked and replaced by the general meeting of shareholders, by a decision adopted in accordance with the majority requirements of Article 16 and in accordance with the Shareholders Agreement.

The term of office of a director shall be for 3 years and until his successor is elected and qualified. Directors shall be eligible to serve successive terms. The initial term of directors shall be 3 years, as of 25 September 2006. CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS and CDP shall be entitled to appoint two members to the Board of directors, while KfW is entitled to appoint one member. Each shareholder shall propose a list of candidates to the shareholders meeting from which the shareholders meeting has to pick the members of the Board of directors indicated above. In the case where no candidate on a list proposed by a shareholder is acceptable to the shareholders meeting, this shareholder shall submit a new list of candidates and so on, until such election has been completed. One director appointed by each shareholder may be a corporate director. The Shareholders may further decide to elect in addition one or more independent directors, who are residents of Luxembourg for tax purposes.

In dealing with third parties, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the Board of directors. Investment and divestment decisions and all other decisions on matters to be dealt with by the investment committee pursuant to Article 13 shall be made by the single director or, if several directors have been appointed, by the Board of directors only following recommendation by the investment committee of that decision referred to in Article 13 below and such decisions may only adopt or disapprove such recommendation in its entirety.

In case of plurality of directors, the Board of directors shall elect a Chairman among its members.

The Chairman of the Board will be chosen by each of the Shareholders on a rotating basis, from the candidates nominated by each Shareholder out of the directors for approval by the general meeting of the Shareholders, for a three year mandate. The Chairman of the Board shall have voting rights equivalent to those of an ordinary member of the Board. The first Chairman of the Board is Mr. Jean-Jacques Bonnaud for a term of office of three years, as of 25 September 2006.

The Company shall be bound by the sole signature of its single director and in case of plurality of directors by the joint signature of any two directors.

A director, or in case of plurality of directors, the Board of directors may subdelegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of directors, the Board can deliberate or act validly only if half of the Directors are present or represented at its meeting. The resolutions of the Board shall be required to be adopted by the majority of 66.66% of the votes cast. Abstentions are not assimilated to a vote cast at the Board meeting. If a director does not participate in the vote because the shareholder he/she represents is conflicted out, then this director (and the shareholder so represented) is nonetheless counted for quorum. If two directors proposed for election by one shareholder express different votes, both votes are deemed votes against the resolution.

In case of plurality of directors, written notices of any meeting of the Board of directors will be given to all directors at least 7 Business Days (as this term is defined in the Shareholders Agreement) in advance of the hour set for such

meeting. Except in circumstances of emergency, notice of a meeting will be delivered in writing or by fax. The address for notification shall be the address the director has indicated to the Company from time to time. Board meetings may be convened by any director or by the Chairman of the Board or by the person indicated in the Shareholders Agreement. If a quorum is not reached at a meeting, this meeting will be adjourned and will reconvene automatically, based on a new notice, 5 Business Days (as defined in the Shareholders Agreement) to deliberate and vote on the same agenda. The same quorum is required at this second meeting.

The notice for a meeting may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of directors. Any director may act at any meeting of the Board of directors by appointing in writing or by telefax another director as his proxy. Each director may hold only one proxy given by another director. In the case of emergency, which may be due to timing constraints related to the approval of an Investment Project, directors may also be convened by e-mail and they may also cast their vote by telephone confirmed in writing or board meetings may be held via video-conference and a resolution of the Board of directors may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature. No matter may be dealt with or resolved upon at any meeting of the Board of directors unless due notice thereof, with a precise agenda, has been given to all directors.

Art. 13. An investment committee may be set up, to advise the director or the Board of directors on investment and divestment decisions and the other matters referred to in this Article. The operations of the investment committee will be governed by the Shareholders Agreement, as well as by the present Articles of Association. Each shareholder, except for the holders of C Ordinary Shares, is allowed to designate, and revoke, two members to the investment committee in accordance with the Shareholders Agreement.

The Investment Committee shall analyse investment opportunities, select projects for possible investment by the Company, make investment or divestment recommendations or recommendations with reservations to the Board of directors, make recommendations on waivers or modifications of investment restrictions, make recommendations concerning the extension of the term of the Company and of the investment period and consider other matters as provided in the relevant contractual documents and the governing documents of the Company.

The Investment Committee shall deliberate or act validly only if at least the majority of the voting rights represented by the members of the Investment Committee are present (either by person or by telephone) or represented at the Investment Committee meeting. There shall be one resolution per investment project to be submitted to the vote of the members of the Investment Committee. If an Investment Committee member has to recuse himself from voting for a specific investment project, the voting rights of such Investment Committee member shall nevertheless be counted for the calculation of the quorum. If a quorum is not reached at a meeting, such meeting shall be adjourned and shall reconvene not earlier than three (3) Business Days later, based upon a new notice to deliberate and vote on the same agenda. The same quorum shall be required at this second meeting. Each member of the Investment Committee shall have one vote. With respect to voting requirements at any meeting of the Investment Committee, all matters shall, unless otherwise expressly provided for herein, require approval by a majority of the votes cast. Abstentions shall not be assimilated to a vote cast at the meeting of the Investment Committee. If the members designated by one shareholder express different votes, then all members of this shareholder shall have voted against the resolution.

All meetings of the investment committee shall be held at such place as shall be specified in the notice thereof, during normal business hours, and all members of the investment committee may participate in any such meetings either in person or by proxy granted to another member of the investment committee representing the same Core Investor or by means of conference telephone or similar communications equipment as explained below. Except for the case of emergency, written notice stating the place, day and hour of the meeting and the purpose or purposes for which the meeting is called shall be delivered not less than 3 Business Days before the date of the meeting. The above notice may be waived if all members of the investment committee are present or represented at such meeting and state that they have been informed on its agenda.

In the case of emergency, which may be due to timing constraints related to the approval of an Investment Project, an investment committee meeting may be convened by e-mail and may be held by telephone conference or video-conference confirmed in writing or a recommendation of the Investment Committee may also be issued in writing, in which case it will consist of one or several documents containing the recommendation and signed by each and every member. Except in the case of emergency, notice of a meeting will be delivered in writing or by fax. The address for notification shall be the address the members of the investment committee have indicated to the Company from time to time. Meetings of the investment committee may be convened by any member or by any director or by any shareholder or by the persons indicated in the Shareholders Agreement. The investment committee will meet (i) as needed to consider investment projects for its recommendation to the director or the Board of directors; and (ii) semi-annually for the purpose of reviewing the performance of existing investments. If a quorum is not reached at a meeting, this meeting will be adjourned and will reconvene not earlier than 3 Business Days, based upon a new notice (as defined in the Shareholders Agreement) to deliberate and vote on the same agenda. The same quorum is required at this second meeting.

No matter may be dealt with or resolved upon at any meeting of the investment committee unless due notice thereof, with a precise agenda, has been given to all its members.

Art. 14. The director or the directors (as the case may be) and the members of the investment committee assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly and properly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. By exception to this principle, B Preferred Shares may be issued which carry a higher voting right, commensurate with the contributions made by the relevant shareholder to the Company in the form of Preferred Shares and Fixed Rate Loans, and B Ordinary Shares may be issued which may carry double voting rights as opposed to A Ordinary Shares, C and D Ordinary Shares. The quorum for any meeting shall be not less than three quarters of the voting rights of the Company. If a shareholder has waived its voting rights in accordance with Article 6 last paragraph, the relevant Shares are not counted for quorum and majority requirements.

Collective decisions may only be adopted by at least three-quarters of the votes attached to the share capital, subject to stricter majority requirement provided for in the amended law of 10 August 1915. Amendments to the articles of association, mergers, demergers and capital reductions in addition require a majority in number of the shareholders. In any event, the shareholders' meeting may not oblige a shareholder to increase its capital contribution, in any form, beyond its commitment exposed in the Shareholders' Agreement. Unanimous approval of all the Shareholders (except of those holding C Ordinary Shares) is required to extend the term of the Company beyond 15 July 2015 or to dissolve the Company by anticipation.

Except in the case of emergency, notice of a meeting of shareholders meeting will be delivered in writing or by fax, with a 5 Business Days prior notice. The address for notification shall be the address the shareholder has indicated to the Company from time to time. Shareholder meetings may be convened by one shareholder or by any director or by the persons indicated in the Shareholders Agreement. If a quorum is not reached at a meeting, this meeting will be adjourned and will reconvene based on a new notice, 5 Business Days (as defined in the Shareholders Agreement) to deliberate and vote on the same agenda. The same quorum is required at this second meeting. No matter may be dealt with or resolved upon at any shareholders meeting unless due notice thereof has been given to all shareholders.

Art. 16. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Each year, with reference to 31st December, the Company's annual accounts shall be prepared and the director, or in case of plurality of directors, the Board of directors prepare a balance sheet and an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities together with a profit and loss account.

Each shareholder shall be sent the above inventory, balance sheet and profit and loss account duly audited within 6 months of such year end.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may by a resolution of the shareholders meeting be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company subject to the provisions of the present Articles of Association and of the Shareholders Agreement.

The Company may issue B Ordinary Shares, which do not carry a right to ordinary dividend distributions, but participate only in liquidation dividends. In that case, B Ordinary Shares will have a right to liquidation dividends which is double to that of other Ordinary Shares (which will be qualified as A Ordinary Shares, C Ordinary Shares and/or D Ordinary Shares).

The Board of directors may decide to pay interim dividends.

Shareholders' approval is required to authorise the Board to effect interim distributions in kind in lieu of distributions in cash.

Art. 19. The audit of the Company shall be entrusted to one or several auditors, which must be members of the Luxembourg Institut des réviseurs d'entreprises.

The auditors shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of their mandates. The term of office of an auditor shall be for 3 years and until his successor is elected and qualified. The initial term of auditors shall be 5 years, as of 9 July 2003. The auditor(s) is (are) re-eligible.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders meeting who shall determine their powers and remuneration, as indicated in Article 3 above.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the amended law of 10 August 1915 for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Ninth resolution

The Shareholders decide to appoint as members of the Investment Committee:

as representatives of CDC:

- Laurent Deborde; and
- Patrick Vandevoorde;

as representatives of CDP:

- Matteo Ambroggio, and
- Giacomo Riccitelli;

as representatives of KfW:

- Ilka-Yvonne Vogel; and

- Axel Kaufmann.

The Shareholders decide to appoint as members of the Board of Directors: as representatives of CDC:

- Mr Jean-Jacques Bonnaud;

- Mr Jean Bensaïd

KfW

as representatives of CDP:

- Mr Matteo Del Fante, and

- Mr Andrea Novelli

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, they signed with Us the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC), établissement public à caractère spécial créé par la loi du 28 avril 1816, établi 56, rue de Lille, F-75007 Paris, représentée par M. Jérôme Gallot, directeur à la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, banquier, ayant son adresse professionnelle à 67, rue de Lille, F-75007 Paris, ici représentée par M^e Jean Schaffner, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 septembre 2006.

2. KfW, une banque allemande, établie à Palmengartenstraße 5-9, D-60325 Francfort/Main, représentée par Monsieur Christian Murach, banquier, avec adresse professionnelle à Palmengartenstraße 5-9, D-60325 Francfort/Main, ici représentée par M^e Jean Schaffner, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 septembre 2006.

3. CASSA DEPOSITI E PRESTITI S.p.A., une société anonyme (società per azioni), régie par les lois italiennes, ayant son siège social à Via Goito, 4, I-00185 Rome et enregistrée sous le numéro 80199230584, (CDP), ici représentée par M^e Jean Schaffner, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 septembre 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des comparantes et le notaire instrumentaire, demeurant annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les parties sous 1. et 2. sont désignées sous le terme collectif «les Associés».

Les Associés représentés ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elles représentent l'intégralité du capital social de la société GALAXY, S.à r.l. (ci-après la Société), enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 73 667, constituée par acte notarié du 29 décembre 1999 du notaire sous-signé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 233 du 28 mars 2000 à la page 11444, modifiés à plusieurs reprises, et la dernière fois par acte notarié du 7 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1391 du 15 décembre 2005, p. 66745 et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de prévoir la possibilité créer des parts sociales de classe C, réservées aux gérants de la Société, comme spécifié dans le protocole de gérants, daté du 20 décembre 2004, tel qu'il sera modifié le cas échéant par la suite.

Deuxième résolution

Les Associés décident de convertir une partie de la prime d'émission de GALAXY en Parts Préférentielles A, qui seront allouées à CDC et également de réduire le capital social de GALAXY, par le biais d'une allocation à CDC et à la prime d'émission. Le montant de la prime d'émission à convertir s'élève théoriquement à EUR 5.229.700,- et il devrait résulter de la conversion 209.188 Parts Sociales Préférentielles A, qui seront allouées à CDC, le montant restant de la prime d'émission étant de EUR 2.104.588,45, alors que la réduction de capital devrait être égale à EUR 5.096.025,-, correspondant à 203.841 Parts Sociales Préférentielles A, à allouer à la prime d'émission pour un montant de EUR 1.497.300,- par le biais de l'annulation de 59.892 Parts Sociales Préférentielles A et du remboursement en espèces à CDC d'un montant net de EUR 2.432,07 ce dernier montant net correspondant à (i) l'annulation de 143.949 Parts Sociales Préférentielles A et à (ii) la contribution de CDC aux tantièmes de l'année 2006, pour un montant de EUR 1.166.650,- et donc à la souscription à 46.666 nouvelles Parts Sociales Préférentielles A.

Les Associés décident de regrouper l'ensemble des opérations ci-dessus en une seule, par le biais d'une augmentation de capital de EUR 1.300.325,-. Il en découle la souscription par CDC de 52.013 nouvelles Parts Sociales Préférentielles A, par voie de conversion de la prime d'émission, KfW renonçant expressément à ses droits de souscription préférentiels. En conséquence, le montant de la prime d'émission de la Société s'élève maintenant à EUR 3.601.897,45. Le remboursement net en espèces à CDC s'élèvera à EUR 2.432.075,-. En raison de cette compensation, CDC ne fournira aucun autre apport en espèces à la Société.

Troisième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société par le remboursement à KfW de 250 Parts Sociales Ordinaires B correspondant à un montant de EUR 6.250,-.

Les Associés décident de rembourser à KfW une partie de son prêt participatif pour un montant de EUR 6.250,-, ce que KfW accepte. Le prêt participatif restant dû sera réduit à EUR 26.350,-.

Quatrième résolution

Les Associés décident de convertir une partie du prêt à taux fixe s'élevant à EUR 2.921.900,- de KfW en 116.876 Parts Sociales Préférentielles B, CDC renonçant à son droit de souscription préférentiel.

La valeur du prêt à rembourser et la possibilité de convertir ce prêt en actions est confirmée par deux attestations datée de ce jour, émises par KfW et par la Société, qui resteront annexées au présent document pour être soumises après signature ne varietur par le notaire soussigné, aux formalités d'enregistrement.

Cinquième résolution

Les Associés décident la création d'une nouvelle catégorie de Parts Sociales, les Parts Sociales D, qui seront divisées en Parts Sociales Ordinaires D et Parts Sociales Préférentielles D et seront dans un premier temps détenues par CDP.

Les Associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel pour cette souscription à de nouvelles parts sociales et consentent à leur acquisition par CDP.

Sixième résolution

Les Associés et CDP décident de convertir 350.628 Parts Sociales Préférentielles A détenues par CDC en 344.368 Parts Sociales Préférentielles D et 6.260 Parts Sociales Ordinaires D et d'approuver la cession de ces Parts Sociales à CDP.

Les Associés et CDP décident de convertir 116.876 Parts Sociales Préférentielles B détenues par KfW en 116.876 Parts Sociales Préférentielles D et d'approuver la cession de ces Parts Sociales à CDP.

Septième résolution

Les Associés et CDP décident d'augmenter le capital social de la Société (montant correspondant aux tantièmes) d'un montant de EUR 12.775,- grâce à la souscription par KfW de 511 parts Sociales Ordinaires B par voie de contribution en espèces et d'un montant de EUR 1.333.325,- par le biais de la souscription de 53.333 Parts Sociales Préférentielles D, à allouer à et à souscrire par CDP, par voie d'une contribution en espèces. Un montant de EUR 1.346.100,- a été apporté à la Société, et preuve en a été fournie au notaire soussigné. CDC renonce à ses droits de souscription préférentiels liés à la présente résolution.

Huitième résolution

A la suite des résolutions prises ci-dessus, les Associés décident de reformuler les statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante dans la version française, sachant qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives aux sociétés commerciales, et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts (ci-après la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, qui est une société d'infrastructure de transport, c'est-à-dire une entité qui possède ou envisage d'acquérir, qui construit, développe, contribue à, ou gère des projets dans les domaines de transport convenus ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. A cet effet, la Société peut ainsi:

- utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières, d'instruments de prêt et de parts sociales de n'importe quelle origine, pour participer à la constitution, au développement et au contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, des instruments de prêt et de parts sociales, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ces valeurs mobilières, instruments de prêt et parts sociales;
- consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société;
- nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs;
- s'engager dans toutes transactions concernant la propriété immobilière et mobilière;
- acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de toute sorte dans n'importe quel pays ou endroit;
- s'engager dans et exécuter toutes opérations qui concernent directement ou indirectement la gestion et la propriété de biens immobiliers;
- avoir toute activité industrielle ou commerciale de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet;
- emprunter uniquement selon la souscription et la convention d'associés signée entre les associés, telle que modifiée à une date donnée (la «Convention d'Associés»).

Art. 3. La Société est constituée pour une durée limitée de 12 ans, jusqu'au 9 juillet 2015 (ou comme déterminé par résolution d'une assemblée des associés avec le vote unanime de l'ensemble des associés présents ou représentés, conformément à l'Article 16, à n'importe quel moment avant cette date, pour 14 ans jusqu'au 9 juillet 2017). A partir de cette date, la Société sera mise en liquidation conformément à l'Article 20 ci-après, sauf si cette durée est étendue par

résolution d'une assemblée générale des associés avec le vote unanime de l'ensemble des associés conformément à l'Article 15 ci-après. Les membres du conseil de gérance feront office de conseil de liquidateurs de la Société, à moins que l'assemblée générale des associés évoquée à l'Article 20 décide de désigner un ou plusieurs liquidateurs, et le conseil de liquidateurs fonctionnera conformément aux dispositions décrites à l'Article 12 ci-dessous.

Art. 4. La Société prend la dénomination de GALAXY, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales au Luxembourg et à condition que cela soit approuvé à l'unanimité par le Conseil de gérance, à l'étranger conformément à l'Article 12 ci-dessous.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à EUR 26.081.000,-, représenté par 14.085 Parts Sociales Ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), et par 1.029.155 Parts Sociales Préférentielles (les Parts Sociales Préférentielles), toutes d'une valeur nominale de EUR 25,- par part sociale.

Les 1.029.155 Parts Sociales Préférentielles consistent en une Part Sociale Préférentielle de classe B, 514.577 Parts Préférentielles de classe A et en 514.577 Parts Préférentielles de classe D. Les 14.085 Parts Sociales Ordinaires consistent en 6.260 Parts Sociales Ordinaires de classe A, en 6.260 Parts Sociales Ordinaires de classe D et 1.565 Parts Sociales Ordinaires de classe B.

Des Parts Sociales Préférentielles sans droits de participation aux profits, mais conférant des droits de vote plus importants, peuvent être émises (il y sera fait référence en tant que Parts Sociales Préférentielles de classe B, par opposition aux autres Parts Sociales Préférentielles, qui seront dans ce cas appelées Parts Sociales Préférentielles de classe A et de classe D) ainsi que des Parts Sociales Ordinaires qui participent uniquement aux dividendes de liquidation de la Société (Parts Sociales Ordinaires de classe B, par opposition aux Parts Sociales Ordinaires de classe A et D qui participent aux dividendes ordinaires et aux boni de liquidation). Les droits de vote sur les Parts Sociales Préférentielles de classe B correspondront à la contribution nette faite par le propriétaire de ces parts sociales à la Société (après déduction des droits de vote sur les Parts Sociales Ordinaires de classe B, qui ont chacune un vote), comprenant les prêts mais exclusion faite de la prime d'émission.

En accord avec la Convention d'Associés, des Parts Sociales Préférentielles converties de classe A peuvent être créées, nanties de droits préférentiels pour le paiement de l'Objectif de Rendement et le remboursement du principal de ces parts.

Des Parts Sociales Ordinaires de classe C peuvent être créées par l'assemblée des associés ou par le conseil de gérance sous le capital social autorisé. Les Parts Sociales Ordinaires de classe C ont les mêmes droits de vote que les Parts Sociales Ordinaires de classe A et D. Les Parts Sociales Ordinaires de classe C ne seront cependant pas prises en compte dans les résolutions des associés qui requièrent selon les statuts actuels l'unanimité. Les droits de participation aux bénéfices sont fixés par l'article 8. Toute part sociale donne droit à un vote, sous réserve des exceptions prévues pour les Parts Sociales Ordinaires de classe C et les Parts Sociales Préférentielles de classe B.

Les Parts Sociales Ordinaires de classe B donnent droit, par part sociale, à une double participation (par rapport aux Parts Sociales Ordinaires de classe A ou aux Parts Sociales Ordinaires de classe B) aux boni de liquidation de sorte que les paiements aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de classe B et relatifs aux boni de liquidation reposeront sur la contribution nette en capital (exclusion faite de la prime d'émission) liées à ces parts sociales, et le prêt participatif accordé par les propriétaires de ces parts.

Le capital social autorisé de la Société s'élève à EUR 250 millions.

Selon et sous réserve des dispositions de la Convention d'Associés:

(a) Le Conseil de gérance est autorisé à effectuer des augmentations de capital, à tout moment, dans le cadre du capital autorisé, pour tout ou partie des parts sociales autorisées non encore souscrites.

(b) Le Conseil de gérance pourra décider d'émettre ces parts sociales comme Parts Sociales Préférentielles ou Parts Sociales Ordinaires, avec ou sans prime d'émission, et de les faire libérer par apport en espèces, par apport en nature, par conversion de créances ou de n'importe quelle autre façon, et il acceptera des souscriptions pour ces parts sociales.

(c) Le Conseil de gérance pourra en outre décider (i) d'émettre des Parts Sociales Préférentielles (Parts Sociales Préférentielles de classe B) sans droit de participation au bénéfice et (ii) des Parts Sociales Ordinaires (Parts Sociales Ordinaires de classe B) qui participent uniquement aux boni de liquidation de la Société, dans ce cas les Parts Sociales Préférentielles et les Parts Sociales Ordinaires n'entrant pas dans les catégories (i) et (ii) seront de classe A ou de classe D, et iii) que soient créées des Parts Sociales Ordinaires de classe C qui confèrent à leurs détenteurs des droits de vote et de participation aux bénéfices spécifiques, tel que précisé ici, ou des droits dans d'autres investissements réalisés par la Société.

Chaque fois que le Conseil de gérance agit, ou est requis d'agir, pour rendre effective une augmentation de capital, comme autorisé, le présent Article 6 sera modifié afin de tenir compte du résultat de cette augmentation; le Conseil de gérance prendra toute mesure ou autorisera toute personne à prendre toute mesure nécessaire pour rendre effectives et publier ces modifications. Le Conseil de gérance peut aussi déléguer à une personne quelconque le pouvoir de constater l'existence d'un apport à la Société dans le cadre du capital social autorisé et de faire acter cet apport devant un notaire en accord avec la loi des sociétés luxembourgeoise.

Par avis écrit à la Société, tout porteur de Parts Sociales pourra désigner ces Parts Sociales, décrites dans cet avis, comme ne possédant pas de droit de vote lors de l'assemblée générale des associés ou autrement et, à moins que et jusqu'à ce que le porteur de ces Parts Sociales annule cette restriction par avis écrit à la Société, toutes les parts Sociales ainsi qualifiées ne procureront pas de droit de vote lors des assemblées générales des associés ou concernant l'élection de gérants, étant précisé qu'une telle désignation n'affecte pas par ailleurs les droits de cet associé et ne modifie pas les droits de vote des gérants ou des membres du comité d'investissement.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'Article 15 des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts au prorata des parts des associés afin de les annuler et de réduire le capital social souscrit en conséquence, à condition que, suite à un tel rachat de parts et à une telle réduction de capital social souscrit, l'actif net de la Société ne devienne pas inférieur au capital social initialement souscrit augmenté des réserves que la loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer. Les décisions de rachat de parts sociales propres de la Société seront prises par une assemblée générale conformément à l'Article 15.

Art. 8.

A. Pour les besoins des présents Statuts, les termes ci-après auront la signification suivante:

- Apports des Parts Sociales Préférentielles signifie, à tout moment, un montant égal à la somme de la valeur des apports, y compris les primes d'émission, faits sur toutes les Parts Sociales Préférentielles émises et en circulation, mais non des prêts consentis à la Société sous quelque forme que ce soit par les porteurs de Parts Sociales Préférentielles.

- Distribution signifie toute distribution de bénéfices de la Société, indifféremment de l'origine de ces bénéfices, faite par la société au cours de son existence ou à l'occasion de sa dissolution ou de sa liquidation.

- Objectif de Rendement (Hurdle Return) signifie tout paiement par voie de Distributions, remboursement d'apports ou réduction de capital ou rachat de parts sociales pour un montant total de la somme des Apports des Parts Sociales Préférentielles et un taux de rendement de 8% l'an composé annuellement sur les Apports des Parts Sociales Préférentielles et calculé sur base d'une année de 360 jours comptant douze mois de 30 jours.

B. Sous réserve des dispositions de l'Article 18, toute Distribution (s'il y en a) et tout remboursement d'apports ainsi que tout rachat de Parts Sociales seront effectués, répartis et payés ou, le cas échéant, limités:

(a) jusqu'à ce que, et sous réserve que les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles aient reçu, conformément à la Convention d'Associés et en même temps et à due proportion du versement de l'Objectif de Rendement aux prêteurs ayant accordé des prêts à taux fixe à la Société (Fixed Rate Loans), l'Objectif de Rendement, uniquement aux porteurs de Parts Sociales Préférentielles; et en prenant en compte les droits préférentiels pour le versement de l'Objectif de Rendement et le remboursement du principal de l'investissement en matière de prime d'émission et Parts Sociales Converties de classe A, comme précisés dans la Convention d'Associés;

(b) au-delà uniquement aux porteurs de Parts Sociales Ordinaires, étant précisé (i) que les prêteurs ayant accordé des Prêts Participatifs percevront un intérêt proportionnel aux dividendes ordinaires perçus sur les Parts Sociales Ordinaires (à l'exclusion cependant des boni de liquidation) de sorte que les paiements aux prêteurs ayant accordé des Prêts Participatifs relatifs aux dividendes ordinaires comprennent la contribution nette en capital (exclusion faite de la prime d'émission) par rapport à ces prêts participatifs et les parts sociales détenues par ces prêteurs, et (ii) que la Management Company de la Société percevra une somme équivalente à 10% de cette Distribution théorique au titre de la rémunération de sa performance de gestion (performance allocation).

C. Si, par application de l'article 6 des présents statuts, des Parts Sociales Préférentielles sans droit de participation au bénéfice ont été émises (Parts Sociales Préférentielles de classe B), ces Parts Sociales ne donnent par conséquent pas droit à un Objectif de Rendement et ne sont pas prises en compte pour les besoins des Apports des Parts Sociales Préférentielles sous le présent article.

D. Si une disposition du présent Article 8 s'avérait être non valable, illégale ou si elle ne pouvait pas être exécutée par application d'une loi, règle ou disposition d'ordre public luxembourgeoise ou d'une autre juridiction, les associés de la Société devront pleinement coopérer et engager toutes mesures nécessaires pour réaliser, dans la mesure du possible et de façon acceptable, l'objectif poursuivi par les associés, afin d'assurer que les porteurs de Parts Sociales Préférentielles et de Parts Sociales Ordinaires obtiennent chacun les fonds et les montants selon l'ordre de préférence stipulé par cet Article 8.

E. Sous réserve des dispositions du présent Article 8, chaque part sociale non amortie donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les Parts Sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de désigner une seule et même personne pour les faire représenter à l'égard de la Société.

Art. 10. En cas d'associé unique, toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité des associés, les Parts Sociales détenues par chacun des associés peuvent être cédées à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sous réserve du droit de préemption accordé à tous les associés de la Société, conformément à la Convention d'Associés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture, la fusion de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société pourra être gérée par un ou plusieurs gérants conformément à la Convention d'Associés. Si plusieurs gérants sont désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants seront désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés conformément aux conditions de majorité de l'Article 16 et conformément à la Convention d'Associés.

Les gérants sont nommés pour une période de 3 ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été valablement désignés. Les gérants peuvent être réélus pour plusieurs termes successifs. La durée initiale de nomination des gérants sera de 3 ans, à compter du 25 septembre 2006. La CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS ainsi que CDP pourront désigner deux membres au Conseil de gérance. KfW pourra désigner un membre. Chaque associé peut proposer une liste de candidats à l'assemblée générale des associés, dans laquelle l'assemblée générale choisira les membres du Conseil

de gérance décrit ci-dessus. Au cas où aucun candidat de la liste proposée par un associé n'est accepté par l'assemblée générale des associés, cet associé devra proposer une nouvelle liste de candidats et ce jusqu'à l'élection d'un candidat. Un gérant nommé par chaque associé pourra être une personne morale. Les actionnaires peuvent ensuite décider de nommer un ou plusieurs gérants indépendants supplémentaires, qui sont des résidents fiscaux du Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent Article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance. Les décisions d'investissement ou de désinvestissement et toutes autres décisions du ressort du comité d'investissement conformément à l'Article 13 doivent être prises par le gérant unique ou, en cas de pluralité des gérants, uniquement par le Conseil de gérance, suivant la recommandation du comité d'investissement pour cette décision, tel que décrit à l'Article 13 ci-dessous; ces décisions ne pourront porter que sur l'adoption ou le rejet de la recommandation dans son intégralité.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance doit élire un Président parmi ses membres.

Le Président doit être choisi par chaque actionnaire sur la base d'une rotation parmi les candidats administrateurs proposés par cet actionnaire puis approuvé en assemblée générale, pour un mandat de trois ans. Le Président du Conseil de gérance a des droits de vote équivalents à ceux d'un administrateur du Conseil de gérance. Monsieur Jean-Jacques Bonnaud est nommé premier Président pour un mandat de 3 ans à compter du 25 septembre 2006.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil de gérance déterminera la responsabilité de ce mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions liées à ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance ne seront valablement prises que si la moitié des gérants sont présents ou représentés. Les résolutions du Conseil de gérance seront prises à la majorité de 66,66% des voix des gérants exprimés. Les abstentions ne sont pas assimilées à un vote exprimé lors des réunions du Conseil de gérance. Si un des gérants ne participe pas au vote car l'associé qu'il représente est exclu du vote en raison d'un conflit d'intérêts, alors ce gérant (et l'associé qu'il représente) sera cependant pris en compte pour le calcul du quorum ou de la majorité. Si deux gérants dont un seul et même actionnaire a proposé l'élection expriment des votes opposés, les deux votes exprimés sont considérés comme votes défavorables à la décision.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants et au moins 7 Jours Ouvrables (conformément à la Convention d'Associés) avant l'heure prévue pour la réunion. Sauf en cas d'urgence, un avis sera envoyé par écrit ou par fax. L'adresse d'expédition sera celle que le gérant a indiquée à la Société à tout moment. Les réunions du Conseil de gérance peuvent être convoquées par un des gérants ou par le Président du Conseil de gérance ou par la personne désignée dans la Convention d'Associés. Si le quorum n'est pas atteint lors de l'assemblée, celle-ci sera reportée et automatiquement tenue à nouveau, sur base d'une nouvelle convocation, 5 Jours Ouvrables plus tard (conformément à la Convention d'Associés) afin de délibérer et voter sur le même ordre du jour. Le même quorum est requis à cette seconde réunion.

Convocation ne sera pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils indiquent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans un planning préalablement adopté par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie un autre gérant comme son mandataire. Chaque gérant ne peut détenir qu'une seule procuration qui lui a été remise par un autre gérant. En cas d'urgence, suite à des contraintes de temps liées à l'approbation d'un Projet d'Investissement, les gérants peuvent également être convoqués par courriel et peuvent émettre leur vote par téléphone, vote à confirmer par écrit ou tenir les réunions du Conseil par vidéoconférence. Une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et consistera dans ce cas en un ou plusieurs documents contenant les résolutions, signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature. Aucun sujet ne pourra être traité ou résolu lors de la réunion du Conseil de gérance, si une convocation comportant un ordre du jour détaillé n'a pas été adressée à tous les gérants.

Art. 13. Un comité d'investissement, dont l'objectif principal sera de conseiller le gérant ou le Conseil de gérance sur des décisions d'investissement et de désinvestissement et autres affaires évoquées dans le présent Article, pourra être établi. Le fonctionnement du comité d'investissement sera régi par la Convention d'Associés ainsi que par les présents Statuts. Chaque associé, à l'exception des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires C, est autorisé à désigner et à révoquer deux membres du comité d'investissement conformément à la Convention d'Associés.

Le Comité d'Investissement analysera les opportunités d'investissement, sélectionnera des projets en vue d'un investissement éventuel par la Société, formulera des recommandations d'investissement ou désinvestissement ou des recommandations avec des renoncations ou des modifications de restrictions d'investissement, formulera des recommandations concernant la prolongation de la durée pour laquelle la Société a été créée et de la période d'investissement et se prononcera sur toute autre affaire conformément aux documents contractuels et aux documents constitutifs de la Société.

Le Comité d'Investissement ne peut valablement délibérer et agir que si au moins la majorité des droits de vote représentés par les membres du Comité d'Investissement sont réunis (soit en personne, soit par téléphone) ou représentés lors la réunion du Comité d'Investissement. Pour chaque projet d'investissement, une résolution sera soumise au vote des membres du Comité d'Investissement. Si un membre du Comité d'Investissement s'abstient de voter pour un

projet d'investissement spécifique, les droits de vote de ce membre seront néanmoins pris en compte pour le calcul du quorum. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une réunion, cette réunion sera ajournée et sera convoquée au plus tôt trois jours ouvrables après la date initiale, sur la base d'une nouvelle convocation à délibérer et à voter sur le même agenda. Le même quorum sera exigé lors de cette deuxième réunion. Chacun des membres du Comité d'investissement aura droit à un vote. Pour ce qui est des exigences en matière de vote pour toute réunion du Comité d'investissement, tous les sujets débattus demandent à être approuvés à la majorité des votes exprimés, sauf en cas de mention contraire dans ces statuts. Lors des réunions du Comité d'Investissement, les abstentions ne seront pas assimilées à un vote exprimé. Si deux gérants dont un seul et même actionnaire a proposé l'élection expriment des votes opposés, les deux votes exprimés seront considérés comme des votes défavorables à la décision.

Les réunions du comité d'investissement se tiendront à l'endroit indiqué dans la convocation, pendant les heures normales de bureau, et les membres du comité d'investissement peuvent participer à une telle réunion en personne, par mandataire interposé (qui devra être un membre du comité d'investissement) représentant le même Investisseur Principal, ou par voie de conférence téléphonique ou moyens de communication similaires, comme décrits ci-dessous. Sauf en cas d'urgence, des convocations écrites indiqueront l'endroit, la date et l'heure de la réunion du comité d'investissement et l'ordre du jour de cette réunion. Elles seront délivrées au moins 3 Jours Ouvrables avant la date de la réunion. Si tous les membres du comité d'investissement sont présents ou représentés à une réunion et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, il pourra être passé outre l'exigence d'une convocation.

En cas d'urgence, suite à des contraintes de temps liées à l'approbation d'un Projet d'Investissement, une réunion du comité d'investissement peut être convoquée par courriel et peut être tenue par conférence téléphonique ou par vidéoconférence après confirmation par écrit; une recommandation du Comité d'Investissement peut également être émise par écrit. Dans ce cas, elle consistera en un ou plusieurs documents contenant la recommandation, et elle sera signée par chaque gérant.

Sauf en cas d'urgence, les convocations aux réunions seront envoyées par écrit ou par fax. L'adresse d'expédition de l'avis de convocation à une réunion du comité d'investissement sera celle que le membre a indiquée à la Société à tout moment. Les réunions du comité d'investissement peuvent être convoquées par un de ses membres, par un des gérants, par un des associés ou par les personnes désignées dans la Convention d'Associés. Le comité d'investissement va se réunir (i) aussi souvent que nécessaire pour envisager des projets d'investissement afin de formuler des recommandations au gérant ou au Conseil de gérance; et (ii) deux fois par an afin de revoir la performance des investissements existants. Si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion, celle-ci sera reportée et reconduite, au plus tôt dans les 3 Jours Ouvrables, sur base d'une nouvelle convocation (conformément à la Convention d'Associés) afin de délibérer et voter sur le même ordre du jour. Le même quorum est requis à cette seconde réunion.

Aucune affaire ne pourra être traitée ou résolue lors de la réunion du comité d'investissement, sans convocation adressée à tous les membres, comportant l'ordre du jour.

Art. 14. Le ou les gérants (le cas échéant) et les membres du comité d'investissement ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement et correctement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qui lui appartiennent. Les droits de vote de chaque associé sont proportionnels à sa participation. En dérogation à ce principe, des Parts Sociales Préférentielles de classe B peuvent être émises, donnant droit à un droit de vote plus important, proportionnel aux contributions apportées par l'associé concerné à la Société sous forme de Parts Sociales Préférentielles et de Prêts Ordinaires. Peuvent aussi être émises des Parts Sociales Ordinaires de classe B, donnant droit à un double droit de vote, par opposition aux Parts Sociales Ordinaires de classe A, C et D. Le quorum requis aux assemblées est égal au moins à trois quarts des droits de vote de la Société. Si un associé renonce à son droit de vote conformément à l'Article 6, dernier paragraphe, alors les Parts Sociales concernées ne sont pas prises en compte pour le quorum et la majorité.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que par au moins les trois quarts des votes rattachés au capital social, sous réserve des dispositions plus strictes de la loi modifiée du 10 août 1915. Les modifications des statuts, les fusions, scissions et réductions de capital requièrent de plus une majorité en nombre des associés. En aucun cas, l'assemblée des associés ne peut obliger un associé à augmenter sa contribution de capital, de quelque forme qu'elle soit, au-delà de son engagement, tel qu'exposé dans la Convention d'Associés. L'accord unanime de tous les associés (à l'exception de ceux détenant des Parts Sociales de classe C) est requis pour prolonger la durée de la Société au-delà du 15 juillet 2015 ou pour la liquider par anticipation.

Sauf en cas d'urgence, les convocations aux réunions seront envoyées par écrit ou par fax avec un préavis de cinq Jours Ouvrables. L'adresse d'expédition sera celle que l'associé a indiquée à la Société. Les assemblées des associés seront convoquées par un associé ou par un des gérants ou encore par les personnes désignées dans la Convention d'Associés. Si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion, celle-ci sera reportée et réorganisée sur base d'une nouvelle convocation, 5 Jours Ouvrables plus tard (conformément à la Convention d'Associés) afin de délibérer et de voter sur le même ordre du jour. Le même quorum est requis à cette seconde réunion. Aucune affaire ne pourra être traitée ou résolue lors de l'assemblée des associés, sans que l'ordre du jour soit notifié à tous les associés.

Art. 16. L'année fiscale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes annuels de la Société doivent être préparés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dresse un bilan comptable et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi qu'un compte de résultat.

Tout associé devra pouvoir recevoir l'inventaire mentionné ci-dessus, le bilan et le compte de résultat audités dans les 6 mois suivant la fin de l'année.

Art. 18. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société sont prélevés pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net pourra, par une résolution de l'assemblée des associés, être distribué aux associés de la Société, en rapport avec leur participation, et sous réserve des dispositions des présents Statuts et de la Convention des Associés.

La Société peut émettre des Parts Sociales Ordinaires de classe B qui ne donnent pas droit à des distributions de dividende ordinaires, mais participent uniquement aux boni de liquidation. Dans ce cas, les Parts Sociales Ordinaires de classe B donnent droit à des boni de liquidation deux fois plus élevés que celui attribué aux autres Parts Sociales Ordinaires (qui seront qualifiées de Parts Sociales Ordinaires de classe A, de classe C ou de classe D).

Le conseil de gérance pourra décider de verser des dividendes intérimaires.

L'assemblée générale devra approuver la décision du conseil de gérance de verser les dividendes intérimaires en nature, plutôt qu'en espèces.

Art. 19. L'audit de la Société sera confié à un ou plusieurs auditeurs, qui doivent être membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises au Luxembourg.

Les auditeurs seront désignés par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le ou les auditeurs sont nommés pour une période de 3 ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été valablement désignés. Les auditeurs seront nommés pour une période initiale de 5 ans, à compter du 15 juillet 2003. Le ou les auditeurs sont ré-éligibles.

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments, comme indiqué à l'article 3 ci-dessus.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi modifiée du 10 août 1915.

Neuvième résolution

Les Associés décident nommer en tant que membres du Comité d'Investissement:

comme représentants de CDC:

- Laurent Deborde; et
- Patrick Vandevoorde;

comme représentants de CDP:

- Matteo Ambroggio, et
- Giacomo Riccitelli;

comme représentants de KfW:

- Ilka-Yvonne Vogel; et
- Axel Kaufmann.

Les Associés décident nommer en tant que membres du Conseil de Gérance:

comme représentants de CDC:

- Jean-Jacques Bonnaud; et
- Jean Bensaïd

KfW

comme représentants de CDP:

- Matteo del Fante, et
- Andrea Novelli;

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Schaffner, A.-J.-J. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 78, case 10. – Reçu 42.680,25 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

M. Schaeffer.

Signée par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(128789.3/230/829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

COIFFURE ANDROMEDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 21, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 121.696.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-et-un novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Victor Bulas Fernandes, ouvrier, né à Riom (F), le 9 mai 1972, demeurant à L-7525 Mersch, 36, rue de Colmar-Berg,

2.- Madame Sandra Trombini-Bulas Fernandes, ouvrière, née à Arlon (B), le 9 décembre 1973, demeurant à L-7525 Mersch, 36, rue de Colmar-Berg.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de COIFFURE ANDROMEDE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour dames et hommes avec vente des articles de la branche.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconque de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui peuvent favoriser l'extension et le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille six cents euro (EUR 12.600,-), divisé en (100) parts sociales de cent vingt-six euro (EUR 126,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2006.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Victor Bulas Fernandes, prénommé, soixante-quinze parts sociales	75 parts
2.- Madame Sandra Trombini-Bulas Fernandes, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Sandra Trombini-Bulas Fernandes, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-2561 Luxembourg, 21, rue de Strasbourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Bulas Fernandes, S. Trombini-Bulas Fernandes, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, vol. 156S, fol. 21, case 3. – Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2006.

P. Bettingen.

(128780.3/202/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

EURO GEST COMPTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 72.701.

Je vous informe par la présente que je démissionne de mon poste d'administrateur et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Patricia Catucci-Peporte.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04377. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126016.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

3i INTERNATIONAL, Société Anonyme.
Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 121.697.

STATUTS

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A., avec siège social à Road Town, Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, IBC numéro 200792 ici représentée par la FIDUCIAIRE EUROLUX S.A., elle-même représentée par Monsieur Régis Lux, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration déposée au rang des minutes du notaire instrumentant et;

2) ST THOMAS ASSET MANAGEMENT LTD avec siège social à Road Town, Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, IBC numéro 308077 ici représentée par la FIDUCIAIRE EUROLUX S.A., elle-même représentée par Monsieur Régis Lux, précité, en vertu d'une procuration déposée au rang des minutes du notaire instrumentant.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de 3i INTERNATIONAL.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, directement ou indirectement, en tous pays, la recherche de contrats de sous-traitance et de prestations de services concernant des projets industriels et publics, y compris les domaines du bâtiment et du génie-civil, la sous-traitance desdits contrats, les suivis, les métrés divers ainsi que toutes les activités connexes nécessaires à leur bonne exécution, la réalisation de projets industriels ou publics 'clé en main'.

La société pourra également réaliser toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières s'y rattachant directement ou indirectement, compatibles avec l'objet social,

En outre, elle a pour objet la participation par tous les moyens à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandites, souscriptions ou rachats de titres ou droits sociaux, fusions, alliances ou associations en participation, ou groupements d'intérêts économiques, ou locations gérance.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

D'une manière générale, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le premier administrateur-délégué sera exceptionnellement nommé par l'Assemblée générale Extraordinaire de constitution.

Art. 10. La société se trouve engagée, vis à vis des tiers, en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes, ou conjointement avec la signature de l'un des deux autres administrateurs.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Annee sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre deux mille sept.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième mardi du mois de juin à 10 heures 30, et pour la première fois en deux mil huit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A., précitée.	50 actions
2) ST THOMAS ASSET MANAGEMENT LTD, précitée	<u>50 actions</u>
Total: cent actions	100 actions

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a. Monsieur Jean-François Loisy, né le 21 janvier 1958 à F- Créhange, demeurant 8, impasse de Toul à F-57730 Marcheren;
 - b. Monsieur Thierry Obringer, né le 1^{er} octobre 1959 à Fribourg en Brisgau (D), demeurant 3, rue Hector Berlioz, F-57380 Faulquemont et;
 - c. Madame Britta Obringer, née le 2 décembre 1958 à Bad Homburg VdH (Allemagne), demeurant 3, rue Hector Berlioz à F-57380 Faulquemont.
 - 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, RCS Luxembourg B numéro 50.956.
 4. Est appelé aux fonctions d'administrateur délégué: Monsieur Jean-François Loisy, précité.
 5. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil douze.
 6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 196, rue de Beggen à L-1220 Luxembourg.
- Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Lux, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 41, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 27 novembre 2006.

P. Bettingen.

(128782.3/202/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

TRINITY TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 61.165.

Extrait de la décision des gérants de la société qui s'est tenue en date du 18 octobre 2006 à Luxembourg

A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02402. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121586.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

MOTU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 56.076.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 11 avril 2005 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2006.

Administrateurs:

- Paul Lutgen, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président;
- Luc Braun, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur-délégué;
- ARMOR S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

EURAUDIT, S.à r.l., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121661.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

115944

TRASYS LUXEMBOURG.

Adresse de la succursale: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 121.073.

Les membres du conseil prennent à l'unanimité la résolution suivante:

Monsieur Philippe Marque, domicilié 35, rue du Gros Tienne, B-1332 Rixenart est désigné en qualité de représentant responsable de la société TRASYS LUXEMBOURG sise 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

Données relatives à la société de droit belge:

Dénomination: TRASYS S.A.;

Forme: Société anonyme;

Registre de Commerce de Bruxelles: n° 481.631;

Administrateur-délégué: Philippe Marque;

Administrateurs: Messieurs Piet Dejonghe, demeurant 15, Moorselstraat, B-3080 Tervuren; Maximilien de Limburg, demeurant 37, rue Faider, B-1050 Bruxelles; Pierre Klees, demeurant 120, rue Dodonnée, B-1180 Bruxelles; Philippe Marque, demeurant 35, rue du Gros Tienne, B-1332 Rixenart et la société FINANCIERE TRASYS S.A. sise 72, avenue de Tervueren, B-1040 Bruxelles.

Données relatives à la succursale luxembourgeoise:

Dénomination: TRASYS LUXEMBOURG;

Adresse: 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen;

Activités: ingénierie informatique (software);

Représentant responsable: Monsieur Philippe Marque, domicilié 35, rue du Gros Tienne, B-1332 Rixenart.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE DES P.M.E., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08031. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121468.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R. C. Luxembourg B 80.232.

L'an deux mille six, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Angelo Zito, employé privé, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
- 2) La société AELSION INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R. C. Luxembourg B 68.040, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Angelo Zito, prénommé.

Les comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée sous forme d'une société anonyme, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 685 du 28 août 2001, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1158, du 1^{er} août 2002, et agissant en tant que seuls associés de la société ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante mille trois euros (50.003,- EUR) pour le porter de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quatre-vingt-un mille trois euros (81.003,- EUR) par la création de mille six cent treize (1.613) parts sociales de trente-et-un euros (31,- EUR) chacune, à émettre au pair et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Les mille six cent treize (1.613) parts sociales sont souscrites par les associés actuels comme suit:

- Monsieur Angelo Zito, prénommé,	810 parts
- AELSION INVESTISSEMENTS S.A., prénommée	803 parts
Total:	1.613 parts

et entièrement libérées en espèce de sorte que la somme de cinquante mille trois euros (50.003,- EUR) se trouve à la disposition de la société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-un mille trois euros (81.003,- EUR) représenté par deux mille six cent treize euros (2.613) parts sociales de trente et un Euro (31,- EUR) chacune.»

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cents euro (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Zito, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 74, case 9. – Reçu 500,03 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 octobre 2006.

P. Bettingen.

(128821.3/202/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

M.B.C LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R. C. Luxembourg B 112.930.

Il ressort d'un procès-verbal du 19 octobre 2006 que:

M. Michel Courcelle est nommé administrateur de la Société:

Courcelle Michel, 19, rue du Châtelain, 1000 Bruxelles, Belgique.

Fait à Capellen, le 31 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 2 novembre 2006, réf. DSO-BW00001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff (signé): Ch. Ries.

(121740.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

RHIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 75.768.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 12 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 647 du 11 septembre 2000.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 septembre 2006 que Mme Daniela-Maria Teodoru, executive secretary, née le 21 juillet 1964 à Bucharest (Roumanie) et demeurant à Otopeni, 38, Grivita Street, Ilfov, 075100 Roumanie, a été cooptée comme administrateur en remplacement de M. Didier Kirsch.

Conformément à l'article 6 des statuts de la société, Mme Daniela-Maria Teodoru est autorisée d'engager la société vis-à-vis des tiers par la signature collective avec un deuxième administrateur.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02684. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121762.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

AUTOMOTIVE COMPONENTS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 118.130.

Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu le 21 juillet 2006

Première résolution

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur José-Manuel Corrales Ruiz, demeurant Calle Autonomia n° 4, 48291 Atxondo (Vizcaya), Espagne, au poste d'Administrateur-Délégué de la Société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122114.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

GER LOG 4 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 113.078.

In the year two thousand six, on the twenty-third day of October,
Before Mr. Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of GER LOG 4 S.A., a company originally incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée by a deed of M^e André-Joseph Schwachtgen, notary public residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 December 2005 and then turned by virtue of a deed of the said M^e Jean Seckler dated 8 March 2006, published in the Mémorial C number 1042 of May 29, 2006, into a société anonyme having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, governed by the laws of Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 113078.

The extraordinary general meeting was presided by Ms. Samia Rabia, avocat à la Cour, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Edward Hyslop, solicitor, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Thierry Somma, avocat, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder, the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed together with the proxies and be submitted together with this deed to the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of thirty-three thousand Euros (EUR 33,000.-) divided into two thousand four hundred and seventy-eight (2,478) shares of category A («A Shares») and eight hundred and twenty-two (822) shares of category B («B Shares» being together with A shares the «Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting was the following:

1. Decision to convert one hundred and sixty-two (162) B Shares held by INDUSTRIAL SECURITIES EUROPE S.A., with registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg trade register under the number B 113.074 INDUSTRIAL SECURITIES EUROPE S.A., into one hundred and sixty-two (162) A Shares, having the same rights and obligations as the existing A Shares, so that the share capital of the Company is represented by two thousand six hundred and forty (2,640) A Shares and six hundred and sixty (660) B Shares;

2. Subsequent amendments of the Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above conversion of the One Hundred and Sixty-Two (162) Shares B into one hundred and sixty-two (162) Shares A;

3. Authorization to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to amend the share register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes;

4. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to convert one hundred and sixty-two (162) B Shares held by INDUSTRIAL SECURITIES EUROPE S.A., into one hundred and sixty-two (162) A Shares, having the same rights and obligations as the existing A Shares, so that the share capital of the Company is represented by two thousand six hundred and forty (2,640) A Shares and six hundred and sixty (660) B Shares.

Second resolution

The general meeting resolved to amend the Article 5 paragraph one of the article of association so as to reflect the above increase of share capital, which shall henceforth be read as follows:

«Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at thirty-three thousand Euros (EUR 33,000.-), represented by three thousand and three hundred (3,300) shares having a par value of ten euros (EUR 10.-) each, divided into two thousand six hundred and forty (2,640) class A shares (the «A Shares») and six hundred and sixty (660) class B shares (the «B Shares») and, together with the A Shares, hereinafter the «Shares».)»

Third resolution

The general meeting resolved to authorize any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to amend the share register of the Company as to reflect the above subscription and to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

There being no further business, the meeting is terminated.

Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at seven hundred and fifty euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois octobre,

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de GER LOG 4 S.A., une société de droit luxembourgeois originellement constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu d'un acte notarié de Maître André-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 2005 et ensuite transformée en vertu d'un acte notarié de Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 8 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1042 du 29 mai 2006, en une société anonyme ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.078.

L'assemblée générale extraordinaire a été présidée par Mademoiselle Samia Rabia, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

La Présidente a nommé comme secrétaire Monsieur Edward Hyslop, solicitor, demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Thierry Somma, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur ont dressé la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire, resta annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui.

La Présidente déclara et requit du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par deux mille six cent quarante (2.640) actions A et six cent soixante (660) actions B, ensemble («les Actions») sont valablement représentés à l'assemblée générale. Les actionnaires ont consenti à la tenue de l'assemblée générale dans un bref délai. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.

II.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de convertir cent soixante-deux (162) Actions B détenues par INDUSTRIAL SECURITIES EUROPE S.A. ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.074 INDUSTRIAL SECURITIES EUROPE S.A., en cent soixante-deux (162) Actions A, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions A existantes, en conséquence le capital social de la Société sera représenté par deux mille six cent quarante (2.640) Actions A et six cent soixante (660) Actions B;

2. Modifications subséquentes de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la conversion des cent soixante-deux (162) Actions B en cent soixante-deux (162) Actions A;

3. Autorisation donnée à tout avocat de l'Etude WILDGEN & PARTNERS de modifier en conséquence le registre des actions de la Société et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux présentes résolutions;

4. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations de la Présidente et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et, par un vote séparé et unanime, les résolutions spéciales et ordinaires suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de convertir cent soixante-deux (162) Actions B détenues par INDUSTRIAL SECURITIES EUROPE S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.074, en cent soixante-deux (162) Actions A, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions A existantes, en conséquence le capital social de la Société sera représenté par deux mille six cent quarante (2.640) Actions A et six cent soixante (660) Actions B.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, qui devra désormais être lu comme suit:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par trois mille trois cent (3.300) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisé en deux mille six cent quarante (2.640) actions de catégorie A («les Actions A») et six cent soixante (660) actions de catégorie B («les Actions B») et ensemble avec les Actions A, «les Actions».)»

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'autoriser tout avocat ou juriste de l'Etude WILDGEN & PARTNERS à modifier le registre des actions de la Société afin de refléter la souscription énoncée ci-dessus et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux présentes résolutions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a clôturé l'assemblée.

Déclarations, frais et évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, qui incombent à la Société suite à la présente augmentation de capital, est évalué à sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Rabia, E. Hyslop, T. Somma, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 novembre 2006, vol. 539, fol. 55, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2006.

J. Seckler.

(128733.2/231/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

SBRE CAPMARK HOLDCO, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 116.954.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique en date du 25 octobre 2006:

- De nommer en tant que Gérant A M. David King (né le 6 juin 1961 à Harpenden, GB, et ayant son adresse professionnelle au 7, Newgate Street, London EC1 à 7 NX, United Kingdom) en remplacement de M. Félix Bauer avec effet au 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBRE CAPMARK HOLDCO

MERCURIA SERVICES

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02809. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122409.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

JoBa FASSADEN, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5534 Remich, 17, rue Foascht.

R. C. Luxembourg B 70.507.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée JoBa FASSADEN, GmbH, avec siège social à L-5534 Remich, 17, rue Foascht, inscrite au R.C.S. à Luxembourg, sous le numéro B 70.507, tenue en date du 27 octobre 2006, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 6 novembre 2006, sous la réf. LSO-BW00618, ce qui suit:

Les associés ont accepté les démissions de Herman Josef Kirsch comme gérant technique respectivement administrateur technique et administratif et de Monsieur Winfried Barton, comme gérant administratif respectivement administrateur technique et administratif.

Les associés ont nommé pour une durée indéterminée:

- en qualité de gérant technique, chargé de la gestion journalière: Monsieur Risto Gacev, ingénieur diplômé, demeurant à D-66693 Mettlach-Hohn, 20, Hinter den Planken,

- en qualité de gérant administratif Monsieur Winfried Barton, peintre, demeurant à D-54450 Freudenburg, 16, Am Eiderberg.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Bascharage, le 15 novembre 2006.

Pour extrait conforme

A. Weber

Le notaire

(124237.3/236/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

115949

MATERIS FINANCIAL SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 95.902.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration de la société MATERIS FINANCIAL SERVICES LUXEMBOURG S.A. prise en date du 16 octobre 2006 que le siège de la société a été transféré avec effet à la date de cette résolution du 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg au 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

MERCURIA SERVICES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03096. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122301.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

GER LOG 2 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 113.076.

—
In the year two thousand six, on the seventeenth day of November,
Before Maître Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of GER LOG 2 S.A., a company originally incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée by a deed of Mr André-Joseph Schwachtgen, notary public residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 December 2005 and then turned by virtue of a deed of Mr Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 8 March 2006, into a société anonyme having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, governed by the laws of Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 113.076 (hereinafter referred to as the «Company»), and the articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the notary Jean Seckler on 10 October 2006.

The extraordinary general meeting was presided by Ms Samia Rabia, Avocat à la Cour, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms Estelle N'Zoungou, Juriste, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Bénédicte Kurth, Avocat, professionally residing at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed in variatur by the proxyholder, the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed together with the proxies and be submitted together with this deed to the registration authorities. The chairman declared and requested the notary to record that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of one million four hundred and nineteen thousand six hundred and fifty Euros (EUR 1,419,650.-) divided into one hundred and thirteen thousand five hundred and seventy two (113,572) shares of category A («A Shares») and twenty eight thousand three hundred and ninety three (28,393) shares of category B («B Shares») being together with A shares the «Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders, who have been duly informed of the agenda of the present meeting, have consented to the holding of the meeting without prior notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II. - The agenda of the meeting was the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred and thirty six thousand one hundred and thirty Euros (EUR 136,130.-) by the issuance of ten thousand eight hundred and ninety (10,890) new A Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each and two thousand seven hundred and twenty three (2,723) new B Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each so as to raise it from its current amount of one million four hundred and nineteen thousand six hundred and fifty Euros (EUR 1,419,650.-) represented by one hundred and thirteen thousand five hundred and seventy two (113,572) A Shares and twenty eight thousand three hundred and ninety three (28,393) B Shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, to one million five hundred and fifty five thousand seven hundred and eighty Euros (EUR 1,555,780.-) represented by one hundred and twenty four thousand four hundred sixty two (124,462) A Shares and thirty one thousand one hundred and sixteen (31,116) B Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each;

2. Subscription by IG LOG 2, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Shareholder A») of ten thousand eight hundred and ninety (10,890) new A Shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) and in consideration of a cash contribution amounting to one hundred and eight thousand nine hundred Euros (EUR 108,900.-).

3. Subscription by UBERIOR EUROPE LIMITED, a company incorporated under the laws of Scotland and having its registered office at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, Scotland («Shareholder B») of two

thousand seven hundred and twenty-three (2,723) new B Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) and in consideration of a cash contribution amounting to twenty seven thousand two hundred and thirty Euros (EUR 27,230.-).

4. Subsequent amendment of the Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above increase of share capital;

5. Authorization to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to amend the share register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes; and

6. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and thirty six thousand one hundred and thirty euros (EUR 136,130.-) by the issuance of ten thousand eight hundred and ninety (10,890) new A Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each and two thousand seven hundred and twenty-three (2,723) new B Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each so as to raise it from its current amount of one million four hundred and nineteen thousand six hundred and fifty euros (EUR 1,419,650.-) represented by one hundred and thirteen thousand five hundred and seventy-two (113,572) A Shares and twenty-eight thousand three hundred and ninety-three (28,393) B Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, to one million five hundred and fifty-five thousand seven hundred and eighty euros (EUR 1,555,780.-) represented by one hundred and twenty four thousand four hundred sixty-two (124,462) A Shares and thirty one thousand one hundred and sixteen (31,116) B Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each.

Second resolution

The general meeting resolved that the Company will issue ten thousand eight hundred and ninety (10,890) new A Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing A Shares.

The new A Shares will be issued against a payment in cash of one hundred and eight thousand nine hundred euros (EUR 108,900.-) fully paid by the Shareholder A.

The general meeting resolved that the Company will issue two thousand seven hundred and twenty-three (2,723) B Shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing B Shares.

The new Shares B will be issued against a payment in cash of twenty seven thousand two hundred and thirty euros (27,230.-) fully paid in by the Shareholder B.

Subscription and payment

Further appeared Ms Samia Rabia, avocat à la cour, residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in her capacity as duly appointed attorney of the Shareholder A by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder A, prenamed, ten thousand eight hundred and ninety (10,890) new A Shares and to make payment in full and in cash for such new A Shares, in an aggregate amount of one hundred and eight thousand nine hundred euros (EUR 108,900.-).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue ten thousand eight hundred and ninety (10,890) new A Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each to the Shareholder A.

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot ten thousand eight hundred and ninety (10,890) new A Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each to the Shareholder A.

Consequently, the Shareholder A will hold one hundred and twenty four thousand four hundred and sixty-two (124,462) A Shares of the Company.

Further appeared Mrs Bénédicte Kurth, Avocat, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, acting in her capacity as duly appointed attorney of the Shareholder B by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder B, prenamed, two thousand seven hundred and twenty-three (2,723) new B Shares and to make payment in full and in cash for such new B Shares in an aggregate amount of twenty seven thousand two hundred and thirty euros (27,230.-).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue two thousand seven hundred and twenty-three (2,723) new B Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each to the Shareholder B.

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot two thousand seven hundred and twenty-three (2,723) new B Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each to the Shareholder B.

Consequently, the Shareholder B will hold thirty one thousand one hundred and sixteen (31,116) B Shares of the Company.

It results from a blocking certificate issued by the bank DEXIA BIL LUXEMBOURG, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg that the amount of one hundred and thirty-six thousand one hundred and thirty euros (EUR 136,130.-) is blocked on the Company's bank account in relation to the present increase of share capital.

Third resolution

The general meeting resolved to amend the Article 5 paragraph one of the articles of association so as to reflect the above increase of share capital, which shall henceforth be read as follows:

«Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at one million five hundred and fifty-five thousand seven hundred and eighty euros (EUR 1,555,780.-) represented by one hundred and fifty-five thousand five hundred and seventy-eight (155,578) shares having a par value of ten euros (EUR 10.-) each, divided into one hundred and twenty four thousand four hundred and sixty-two (124,462.-) class A shares (the «A Shares») and thirty one thousand one hundred and sixteen (31,116) class B shares (the «B Shares» and, together with the A Shares, hereinafter the «Shares».)»

Fourth resolution

The general meeting resolved to authorize any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to amend the share register of the Company as to reflect the above subscription and to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

There being no further business, the meeting is terminated.

Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at two thousand nine hundred and fifty euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Junglinster, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept novembre,

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de GER LOG 2 S.A., une société de droit luxembourgeois originellement constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu d'un acte notarié de Maître André-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 2005 et ensuite transformée en vertu d'un acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 mars 2006, en une société anonyme ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.076 (ci-après dénommée la «Société»), les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Jean Seckler en date du 10 octobre 2006.

L'assemblée générale extraordinaire a été présidée par Mademoiselle Samia Rabia, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

La Présidente a nommé comme secrétaire Mademoiselle Estelle N'Zoungou, Juriste, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Bénédicte Kurth, Avocat, demeurant professionnellement 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, la présidente, le secrétaire et la scrutatrice ont dressé la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du conseil et le notaire, resta annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui.

Le président déclara et requit du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social d'un million quatre cent dix-neuf mille six cent cinquante euros (EUR 1.419.650.-) représenté par cent treize mille cinq cent soixante-douze (113.572) actions de catégorie A («Actions A») et vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-treize (28.393) actions de catégorie B «Actions B», ensemble «les Actions») sont valablement représentés à l'assemblée générale. Les actionnaires, qui ont été dûment informés de l'agenda de la présente assemblée, ont consenti à la tenue de l'assemblée générale sans convocation préalable. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.

II.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent trente-six mille cent trente euros (EUR 136.130.-) par l'émission de dix mille huit cents quatre-vingt-dix (10.890) nouvelles Actions A d'un montant nominal de dix euros (EUR 10.-) chacune et deux mille sept cents vingt-trois (2.723) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10.-) chacune afin de le porter de son montant actuel d'un million quatre cent dix-neuf mille six cent cinquante euros (EUR 1.419.650.-) représenté par cent treize mille cinq cent soixante-douze (113.572) actions A et vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-treize (28.393) actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune à un million cinq cent cinquante cinq mille sept cent quatre-vingt euros (EUR 1.555.780.-) représenté par cent vingt-quatre mille quatre cent soixante-deux (124.462) Actions A et trente et un mille cent seize (31.116) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune;

2. Souscription par IG LOG 2, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Actionnaire A») de dix mille huit cent quatre-vingt-dix (10.890) nouvelles Actions A d'un montant nominal de dix euros (EUR 10.-) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de cent huit mille neuf cents euros (EUR 108.900.-).

3. Souscription par UBERIOR EUROPE LIMITED, une société de droit écossais ayant son siège social Level 4, City-point, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, Ecosse («Actionnaire B») de deux mille sept cent vingt-trois (2.723,-) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de vingt-sept mille deux cent trente euros (EUR 27. 230,-).

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

5. Autorisation donnée à tout avocat de l'Etude WILDGEN & PARTNERS de modifier en conséquence le registre des actions de la Société et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux présentes résolutions.

6. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée a délibéré et, par un vote séparé et unanime, les résolutions spéciales et ordinaires suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent trente-six mille cent trente euros (EUR 136.130,-) représenté par dix mille huit cent quatre-vingt-dix (10.890) Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et deux mille sept cent vingt-trois (2.723) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune afin de le porter de son montant actuel d'un million quatre cent dix-neuf mille six cent cinquante euros (EUR 1.419.650,-) représenté par cent treize mille cinq cent soixante-douze (113.572) Actions A et vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-treize (28.393) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à un million cinq cent cinquante cinq mille sept cent quatre-vingt euros (1.555.780) représenté par cent vingt-quatre mille quatre cent soixante-deux (124.462) Actions A et trente et un mille cent seize (31.116) Actions B d'une valeur nominale de dix euros chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé que la Société émettra dix mille huit cent quatre-vingt dix (10.890) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions A existantes.

Les nouvelles Actions A seront émises en contrepartie du paiement en espèces de cent huit mille neuf cents euros (EUR 108.900,-) entièrement payées par l'Actionnaire A.

L'assemblée générale a décidé que la Société émettra deux mille sept cent vingt-trois (2.723) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions B existantes.

Les nouvelles Actions B seront émises en contrepartie du paiement en espèces de vingt-sept mille deux cent trente euros (EUR 27.230,-) entièrement payées par l'Actionnaire B.

Souscription et paiement

Maintenant comparait Mademoiselle Samia Rabia, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de l'Actionnaire A, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée en même temps que lui.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire A susnommé pour dix mille huit cents quatre-vingt-dix (10.890) nouvelles Actions A et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de cent huit mille neuf cent euros (EUR 108.900,-).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra dix mille huit cent quatre-vingt-dix (10.890) nouvelles Actions A ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire A.

Sur ce, l'assemblée générale a décidé d'accepter lesdits souscriptions et paiements et d'attribuer dix mille huit cent quatre-vingt-dix (10.890) Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire A.

En conséquence, l'Actionnaire A détiendra cent vingt-quatre mille quatre cent soixante-deux (124.462) Actions A de la Société.

Maintenant comparait Madame Bénédicte Kurth, avocat, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de l'Actionnaire B, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée en même temps que lui.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire B, susnommé, deux mille sept cent vingt-trois (2.723) nouvelles Actions B et payer en intégralité et en numéraire pour ces nouvelles Actions B, un montant total de vingt-sept mille deux cent trente euros (EUR 27.230,-).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra deux mille sept cent vingt-trois (2.723) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10, -) chacune à l'Actionnaire B.

Sur ce, l'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et paiements et d'attribuer deux mille sept cent vingt-trois (2.723) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire B.

En conséquence, l'Actionnaire B détiendra trente et un mille cent seize (31.116) Actions B de la Société.

Il résulte d'un certificat de blocage émis par la banque DEXIA BIL LUXEMBOURG, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, que le montant de cent trente-six mille cent trente euros (EUR 136.130,-) est bloqué sur le compte de la Société en relation avec la présente augmentation de capital.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, qui devra désormais être lu comme suit:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million cinq cent cinquante cinq mille sept cent quatre-vingt euros (EUR 1.555.780,-) représenté par cent quinze mille cinq cent soixante-dix-huit (115.578) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisé en cent vingt-quatre mille quatre cent soixante-deux (124.162) actions de catégorie A («les Actions A») et trente et un mille cent seize (31.116) actions de catégorie B («les Actions B») et ensemble avec les Actions A, «les Actions».)»

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'autoriser tout avocat ou juriste de l'Etude WILDGEN & PARTNERS à modifier le registre des actions de la Société afin de refléter la souscription énoncée ci-dessus et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux présentes résolutions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a clôturé l'assemblée.

Déclarations, frais et évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, qui incombent à la Société suite à la présente augmentation de capital, est évalué à deux mille neuf cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, à la date donnée en tête.

Et lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Rabia, E. N'Zoungou, B. Kurth, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2006, vol. 539, fol. 77, case 7. – Reçu 1.361,30 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2006.

J. Seckler.

(128831.3/231/266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

GER LOG 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 113.076.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 novembre 2006.

J. Seckler.

(128833.3/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

USSI, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 58.531.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 juin 2006

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs M. Hugo Van Geet et Mme Lutgard Laget.

Le mandat de M. Jan Van Geet, venant à échéance, n'est pas renouvelé.

L'assemblée décide de nommer comme troisième administrateur Piet Van Geet, né à Dendermonde, le 20 mars 1985, demeurant à Jan Van Rijswycklaan 86, B-2000 Antwerpen.

Le mandat des administrateurs est renouvelé pour une période de six ans c'est à dire jusque l'assemblée générale de l'année 2012.

L'assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire la société VAN GEET, DERICK & CO REVISEURS D'ENTREPRISES pour une période de six ans c'est-à-dire jusque l'assemblée générale de l'année 2012.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122637.5//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

EUROPA REGIONS MAGAZINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 74.633.

L'an deux mille six, le dix-neuf septembre,
Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPA REGIONS MAGAZINE (ERM) S.A., ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 74633, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire alors de résidence à Capellen, en date du 18 février 2000, publié au Mémorial C numéro 441 du 21 juin 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Larbiere, employé privé, demeurant à Mondercange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Extension de l'objet social pour ajouter l'activité de conseil économique consistant dans la prestation, à titre professionnel de services en matière économique;

2) Décision de nommer M. Jurquet Henri administrateur-délégué pour la branche Agence de publicité - Editeur;

3) Décision de nommer M. Strummeyer Michaël administrateur-délégué pour la branche conseil économique;

4) Décision sur le pouvoir de signature.

La société sera engagée par la signature conjointe des deux administrateurs-délégués.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'étendre l'objet social pour ajouter l'activité de conseil économique et d'ajouter en conséquence entre le deuxième alinéa et le troisième alinéa de l'article quatre des statuts un alinéa ayant la teneur suivante:

«La société a encore pour objet l'activité de conseil économique consistant dans la prestation, à titre professionnel de services en matière économique.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réorganiser les pouvoirs de signature des administrateurs et de modifier en conséquence l'article douze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs-délégués ou par la signature conjointe de tous les administrateurs.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de confirmer Monsieur Henri Jurquet, éditeur, demeurant à F-34800 Brignac, 16, Grand-Rue (France), comme administrateur-délégué de la société et de le nommer désormais administrateur-délégué pour la branche Agence de publicité - Editeur.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration de la société de nommer Monsieur Michaël Strummeyer, demeurant à F-77390 Chaumes en Brie, 30, route d'Argentières, comme administrateur-délégué pour la branche conseil économique.

Réunion du Conseil d'Administration

Les membres du conseil d'administration, tous ici représentés par Monsieur Claude Larbiere, préqualifié, en vertu des procurations lui délivrées, nomment Monsieur Michaël Strummeyer comme administrateur-délégué pour la branche conseil économique.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Alzingen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Thill, C. Larbiere, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 octobre 2006, vol. 539, fol. 8, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 octobre 2006.

J. Seckler.

(128703.3/231/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

EUROPA REGIONS MAGAZINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 74.633.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 novembre 2006.

J. Seckler.

(128704.3/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

USSI, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 58.531.

Le Commissaire VAN GEET DERICK & CO, REVISEUR D'ENTREPRISES, S.à r.l. a transféré son siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122637.7//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

GER LOG 4 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 254.600.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 113.078.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 25 octobre 2006 que:

1) M. Pierre Metzler, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, avocat, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de sa fonction d'administrateur A de la Société, avec effet immédiat.

2) Monsieur Derek McDonald, banquier, né le 9 août 1967 à Paisley (Ecosse), demeurant 8, Glen Sannox grove, Craigmaloch, Cumbernauld G68 0GH a été nommé Administrateur A de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2007.

3) Les mandats de Samia Rabia (administrateur A), François Brouxel (administrateur A) et Michael Chidiac (administrateur ordinaire) de la Société ont été confirmés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122864.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

AB PRO DATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 45, rue de la Forêt Verte.

R. C. Luxembourg B 39.728.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(126993.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

115956

BLUETOUGH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 118.753.

Par résolution signée en date du 21 septembre 2006, les associés ont approuvé les transferts de parts suivants:

Monsieur Douglas Forbes Irvine, avec adresse au 113, Duna d'Areia, P-8135-024 Quinta do Lago-Almancil, Portugal, a cédé la totalité de ses 250 parts sociales de la société BLUETOUGH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 4, S.à r.l. à la société BLUETOUGH INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Monsieur John Alastair Irvine, avec adresse au 140, rua Alva, P-8135-024 Quinta do Lago-Almancil, Portugal, a cédé la totalité de ses 250 parts sociales de la société BLUETOUGH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 4, S.à r.l. à la société BLUETOUGH INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En conséquence, l'actionnariat de la société se compose ainsi:

- BLUETOUGH INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l. détient la totalité des 500 parts sociales de la société BLUETOUGH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 4, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05036. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126722.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

MINI MAX DATA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 38.767.

Le bilan au 31 décembre 1998, le compte de résultats et l'annexe, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05800, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliaire

Signature

(127740.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

INT.PACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.925.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 10 novembre 2006

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Sarah Bravetti, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 4 septembre 2006, en remplacement de Monsieur Pietro Feller, démissionnaire.

Les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006/2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Sarah Bravetti, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A. 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04109. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124487.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

115957

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 6.061.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité:

1) de prendre acte de la démission de M. Albert Le Dirac'h (domicilié 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg) en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué,

2) d'élire comme nouvel Administrateur Vincent Decalf (domicilié 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg) et de le nommer Administrateur-Délégué pour la gestion journalière de la société en vertu de l'article 10 des statuts avec effet au 26 octobre 2006. Le Conseil d'Administration autorise également l'Administrateur Délégué à sous déléguer ses pouvoirs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

SOCIETE GENERALE BANK AND TRUST

R. Dalvit

Secrétaire Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01182. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123048.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

IMMO 3000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 72.193.

Texte des résolutions du 23 octobre 2006

Le seul gérant décide de transférer le siège social du 4A, bd G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg au 205, route d'Esch, L-1471 Luxembourg à partir du 23 octobre 2006.

E. Bisenius

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(123240.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE RESTAURATION (C.I.R.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.893.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société COMPAGNIE INTERNATIONALE DE RESTAURATION (C.I.R.) S.A. du 19 octobre 2006 que:

Première résolution

L'assemblée constate le changement d'adresse de l'administrateur respectivement l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes de 52, rue Haute, L-1718 Luxembourg au 156, route de Luxembourg, L-4973 Dippach.

Deuxième et dernière résolution

En conséquence, l'administrateur respectivement l'administrateur-délégué et le commissaire aux comptes de la société sous rubrique est à modifier comme suit:

Administrateur:

156, route de Luxembourg, L-4973 Dippach.

Administrateur-délégué:

156, route de Luxembourg, L-4973 Dippach.

Commissaire aux comptes:

156, route de Luxembourg, L-4973 Dippach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dippach, le 19 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123943.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

BenLomond CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 112.235.

Extrait des résolutions des associés du 18 mai 2006

Les associés de BenLomond CORPORATION, S.à r.l. (la «Société») ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jeremy James Brade, né le 29 janvier 1961 à Haslmere, Grande-Bretagne, demeurant au 14 Ryder Street, SW1Y 6QB Londres, Grande-Bretagne, de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

T. van Ingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123451.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

GENERALE INTERNATIONAL FINANCE, LUXEMBOURG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 3.309.

Nominations statutaires

L'assemblée générale ordinaire, en sa séance du 6 juin 2006, a:

- pris acte de la démission de Madame Anja Mackelberg et de Monsieur Patrick Verlée à la date du 6 juin 2006;
- nommé en qualité d'administrateur Madame Saliha Merini, demeurant rue de Lenny 19 à B-5360 Natoye (Belgique), pour achever le mandat de Madame Anja Machelberg. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010;
- nommé en qualité d'administrateur Monsieur Jan Brackenier, demeurant 35, boulevard de Verdun à L-2670 Luxembourg, pour achever le mandat de Monsieur Patrick Verlée. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010;
- renouvelé le mandat de DELOITTE S.A., établie 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, en qualité de réviseur, pour une durée d'un an. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

S. Merini / J. Brackenier

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03899. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123479.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

LAURELIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 62.568.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 24 octobre 2006

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1. - Le siège social de la société est transféré à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
2. - L'assemblée révoque le Commissaire aux Comptes:
 - IMACORP, FIDUCIAIRE D'ORGANISATION S.A., société avec siège social au 15, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 26.257.

L'assemblée élit en remplacement;

- IG INVESTMENTS S.A., société avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 66.562.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2012.

3. - Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125908.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

115959

SANTEMEDIA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 88.015.

—
EXTRAIT

Monsieur François Mirallié, demeurant au 14, rue Varin, F-75006 Paris, a donné sa démission en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour SANTEMEDIA MANAGEMENT, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03790. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123704.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

FAVIUS ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.896.050.

Siège social: L-2632 Findel, 1, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 25.419.

—
La forme juridique du gérant unique de la Société a été transformée de celle d'une société à responsabilité limitée en société anonyme suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2006.

La dénomination du gérant unique de la Société est désormais SOLL INVESTMENTS S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

FAVIUS ONE, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124288.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

FCCL FIP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 109.576.

—
EXTRAIT

M. Riccardo Rosati a démissionné des ses fonctions de gérant de FCCL FIP, S.à r.l. avec effet au 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour FCCL FIP, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04420. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124478.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

AC D, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 105.491.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Signature.

(127492.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

115960

RED LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 120.740.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 29 septembre 2006 qu'il y a lieu d'inscrire les modifications suivantes concernant la société anonyme RED LUX S.A.:

M. Jan van der Henst a été nommé en qualité d'administrateur-délégué de la société avec pouvoir de signature individuel aux fins d'engager la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124623.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

SANTEMEDIA GROUP HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.411.125,-.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.079.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 16 octobre 2006

Il résulte d'une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 16 octobre 2006 que l'assemblée générale a accepté la démission de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO.1) LIMITED de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat et que Mme Danielle Arendt-Michels, expert comptable, née le 9 janvier 1961 à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommée gérant de catégorie A pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour SANTEMEDIA GROUP HOLDING, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124619.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

T.P.S. LUX TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.783.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2006 que:

- Est nommé nouvel administrateur Monsieur John Weber, né le 17 mai 1950 à Wiltz, demeurant au 15, rue de Virton, L-2672 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale 2012.

- Le mandat d'administrateur de Madame Fabienne Weber, née le 26 juin 1975 à Thionville, demeurant au 19, route d'Esch-sur-Alzette, F-57100 Thionville et de Monsieur Silvio Galassi, né le 22 février 1959 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 143, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, est reconduit pour une durée de 6 ans.

- Est nommé comme administrateur-délégué pour une période de 6 ans Monsieur Silvio Galassi, né le 22 février 1959 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 143, route de Thionville, L-2611 Luxembourg. Monsieur Silvio Galassi a tous les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125073.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

I.C.D., INTERNATIONAL COSMETIC DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.374.

Le Conseil d'Administration de la société constate et confirme que AMICORP NETHERLANDS BV, Administrateur de la société, a changé de dénomination et de siège social comme suit:

Nouvelle dénomination: TRADMAN NETHERLANDS B.V.

Nouveau siège social: Laan van Kronenburg 8, 1183 AS Amstelveen, Pays-Bas.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

I.C.D., INTERNATIONAL COSMETIC DEVELOPMENT S.A.

Représenté par ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03200. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124629.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

FORTEZZA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 112.380.

EXTRAIT

M. Riccardo Rosati a démissionné des ses fonctions de gérant de FORTEZZA, S.à r.l. avec effet au 13 octobre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour FORTEZZA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04414. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124491.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

IRON AND STEEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 103.699.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 novembre 2006 que:

- Monsieur Jan Rottiers a démissionné de son poste d'administrateur.

- La Société à responsabilité limitée LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, a été élue administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02761. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124769.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

SO.CO.PAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.186.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Signature.

(128454.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

115962

BERIMMOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 37, rue d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 105.321.

RECTIFICATIF

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle de dactylographie s'est glissée dans la dénomination de l'associé unique PROFIT ENTERPRISES GLOBAL LTD, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre de commerce et des sociétés aux Iles Vierges Britanniques sous le numéro 148871, lors de la constitution de la société en date du 29 juillet 1998.

La dénomination exacte de l'associé unique et du gérant unique est PROFIT ENTERPRISES GLOBAL LTD et non PROFIT ENTREPRISES GLOBAL LTD. comme mentionné dans l'acte de constitution du 29 juillet 1998 sous le numéro 3.295 de mon répertoire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 novembre 2006.

P. Bettingen

Le notaire

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW03987. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(124574.4/202/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

MEDITERRANEE INVESTORS GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 14.851.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 avril 2006:

Le Conseil d'Administration constate la démission de Messieurs Bahaeddine Al-Hariri et Mustafa Razian.

A été cooptée Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires à tenir en 2006:

- Madame Nazek Hariri, Administrateur, domiciliée à rue Koraitem, Beirut (Liban).

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126723.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

BZK PREPOROD, LA COMMUNAUTE CULTURELLE BOSNIAQUE, A.s.b.l.,

Association sans but lucratif.

Siège social: L-1640 Luxembourg, 12, rue Charles Gounod.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 novembre 2004

En vertu d'une décision prise à l'Assemblée Générale de membres du 9 novembre 2004, l'article 2 des Statuts de la Communauté Culturelle Bosniaque a été modifié comme suit:

le siège de la section locale au Grand-Duché de Luxembourg se trouve au 12, rue Charles Gounod, L-1640 Luxembourg-ville.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Signature

Rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05415. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125016.7//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

SOCAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 76.900.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 10 novembre 2006

Il résulte dudit procès-verbal que:

Les mandats de Monsieur Brunello Donati et de Madame Nathalie Carbotti-Prieur en qualité d'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en qualité de commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Il est décidé, à l'unanimité de nommer Madame Gaby Trierweiler, née le 7 août 1951, domiciliée 57, rue d'Eich à L-3352 Leudelange, en remplacement de Madame Anne-Françoise Fouss, née le 13 novembre 1969, domiciliée 22/1, rue du Masy à B-1460 Ittre, aux fonctions d'administrateur, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04952. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126686.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

ENCY-BOLT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 71.222.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 13 novembre 2006, enregistré à Redange-sur-Attert, le 16 novembre 2006, volume 408, folio 67, case 1, que les actionnaires ont à l'unanimité:

- prononcé la clôture de la liquidation de la société,
- décidé que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Redange-sur-Attert, le 17 novembre 2006.

Pour extrait conforme

M. Lecuit

Notaire

(124913.3/243/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

PLEIADE ALTERNATIVE INVESTMENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 83.671.

Extrait du conseil d'administration du 30 janvier 2006

En date du 30 janvier 2006, le conseil d'administration a décidé:

- de coopter Monsieur Ismaël Vogtle, Route de Chancy 6B, CH-1211 Genève 8, en remplacement de Monsieur Pascal Node-Langlois, Route de Chancy 6B, CH-1211 Genève 8, démissionnaire de date du 30 novembre 2006;
- de nommer Monsieur Joseph Benhamou, Président du Conseil.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PLEIADE ALTERNATIVE INVESTMENTS

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

V. Letellier / F. Konrad

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05477. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126751.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

SITCOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.239.496,56.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 67.303.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

B. Zech.

(127668.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

115964

MEDITERRANEE INVESTORS GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 14.851.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 6 novembre 2006, que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Madame Nazek Hariri, Administrateur, domiciliée a Beyrouth (Liban),
- Monsieur Basile Yared, Avocat à la Cour Paris (France),
- Monsieur Mohammed Hariri, Administrateur, Beyrouth (Liban), Président du Conseil d'Administration.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126723.6//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

**OFFILUX S.A., Société Anonyme,
Enseigne commerciale: LUXEMBOURG BUSINESS CENTER (LBC).**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.
R. C. Luxembourg B 120.858.

—
Extrait de deux réunions du conseil d'administration du 21 septembre 2006 et du 19 octobre 2006

Il résulte de deux réunions du conseil d'administration du 21 septembre 2006 et du 19 octobre 2006, concernant la société OFFILUX S.A., avec l'enseigne LUXEMBOURG BUSINESS CENTER (LBC), ayant son siège à L-5627 Mondorf-les-Bains, Domaine du Brill - Centre Blériot, 13, avenue Lou Hemmer, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 120.858, que:

1) Le conseil d'administration a nommé à l'unanimité Monsieur Karl Holtappels, employé privé, demeurant à Schengen, et Monsieur Jonas Dhaenens, indépendant, demeurant à Oostakker (Belgique), administrateurs-délégués de la société avec tous pouvoirs pour engager valablement la société par leurs signatures conjointes.

2) Le conseil d'administration déclare que le capital social, fixé à 31.000,- EUR, libéré à concurrence d'un quart lors de la constitution, a été intégralement libéré.

- La réunion du 21 septembre 2006:

Enregistrée à Luxembourg-Sociétés, le 17 octobre 2006,

Référence: LSO-BV04376,

Reçu quatorze euros, 14,-,

Le Receveur (Signé)

- La réunion du 19 octobre 2006:

Enregistrée à Luxembourg-Sociétés, le 27 octobre 2006,

Référence: LSO-BV07441,

Reçu quatorze euros, 14,-,

Le Receveur (Signé)

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 novembre 2006.

R. Arrensdorff

Notaire

(127022.3/218/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

AB PRO DATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 45, rue de la Forêt Verte.
R. C. Luxembourg B 39.728.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(126990.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

TECHEM CALORLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 109, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 17.460.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 10 février 2006

En date du 10 février 2006, l'associé unique, TECHEM ENERGY SERVICES, GmbH, anciennement TECHEM INTERNATIONAL, GmbH, a, suite à une fusion, changé de dénomination et de siège social.

Le siège social a été transféré de 1, Saonestrasse, D-60528 Frankfurt/Main, au 89, Hauptstrasse, D-65760 Eschborn. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

TECHEM CALORLUX, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124862.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

GRACI INTERNATIONAL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 21.011.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(121256.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

GRACI INTERNATIONAL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 21.011.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(121260.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

TOMPKINS SQUARE PARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 113.281.

Extrait de la résolution prise par les gérants/le gérant de la Société, datée du 9 novembre 2006

Les gérants/le gérant de la Société ont/a décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 9 novembre 2006.

Les gérants/le gérant de la Société font/fait remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants/du gérant suivant de la Société est désormais Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125753.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

115966

CIM GLOBAL INVESTMENT N.V., Société Anonyme.

Siège social: NL-1015 CS Amsterdam, 62-64, Keizersgracht.
Siège de direction effective: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 96.800.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 octobre 2006 que:

- Le nombre des administrateurs de la société a été augmenté d'un (1) administrateur, de sorte que le Conseil d'administration est actuellement composé de quatre (4) administrateurs.

- M. Peter Hamelink, administrateur, résidant au 55, Rutenenstrasse, 6375 Beckenried, Suisse a été nommé aux fonctions d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW03975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125792.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

CENZO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 113.815.

—
Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 21 septembre 2006 que:

1) NUTAN (MANAGEMENT) S.A., a cédé:

- 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la société CENZO, S.à r.l. à la société SYRACUS S.A. (R.C.S. Luxembourg B 98.279), une société de droit luxembourgeois avec siège social au 13, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Suite à ce transfert, la société SYRACUS S.A. détient dorénavant toutes les 500 parts sociales de CENZO, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Pour CENZO, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05471. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125855.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

PLEIADE ALTERNATIVE INVESTMENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 83.671.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2006

En date du 22 juin 2006, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Joseph Benhamou, Thierry Weber, Christian Marechal, Ismaël Vogtle, Jacques Elvinger, Pierre Delandmeter, Christian Berbe et Loris Di Vora pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007;

- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de KPMG AUDIT pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PLEIADE ALTERNATIVE INVESTMENTS

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

V. Letellier / F. Konrad

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126756.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

LUXATEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.
R. C. Luxembourg B 120.865.

—
Extrait d'une réunion du conseil d'administration du 21 septembre 2006

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration du 21 septembre 2006, concernant la société LUXATEL S.A., ayant son siège à L-5627 Mondorf-les-Bains, Domaine du Brill - Centre Blériot, 13, avenue Lou Hemmer, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120.865, que:

Le conseil d'administration a nommé à l'unanimité Monsieur Karl Holtappels, employé privé, demeurant à Schengen, administrateur-délégué de la société avec tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 23 octobre 2006,

Référence: LSO-BV05929,

Le Receveur (signé)

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 novembre 2006.

R. Arrensdorff

Notaire

(127023.3/218/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

VALENT'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 220, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 120.158.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du 7 octobre 2006 des associés pour dépôt au R.C.S. et publication au Mémorial C

1. Les associés ont décidé d'accepter la démission de M. Michel Gargano, demeurant à L-8041 Strassen, 63, rue des Romains, de sa fonction de gérant technique.

2. M. Frédéric Balty, pâtissier, né le 11 novembre 1970 à Villerupt (F), demeurant: F-54490 Piennes, 49, rue Michel Rondet, a été nommé en tant que gérant technique de la société et les pouvoirs de gestion journalière lui ont été confiés.

Pour tout acte de la gestion journalière, la signature de M. Balty sera requise.

Le 7 octobre 2006.

Pour extrait conforme

VALENT'S, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04568. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127079.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

EMAP LUXEMBOURG CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 103.684.

—
Le bilan pour la période du 8 octobre 2004 (date de constitution) au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Signature.

(129097.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

PASAMINA A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg F 1.864.

—
Il résulte d'une décision de l'assemblée générale de l'Association tenue en date du 3 février 2006 que: le siège social de l'Association a été fixé à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127683.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

115968

SAT TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 100.345.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAT TELECOMMUNICATIONS S.A.

BERNARD & ASSOCIES, Société Civile

Signature

(127725.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

MINI MAX DATA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 38.767.

Le bilan au 31 décembre 1999, le compte de résultats et l'annexe, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05799, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliaire

Signature

(127745.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

PIT LANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3670 Kayl, 146, rue de Noertzange.
R. C. Luxembourg B 65.217.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme PIT LANE S.A., avec siège social à L-3670 Kayl, 146, rue de Noertzange, inscrite au R.C.S. à Luxembourg, sous le numéro B 65.217, tenue en date du 24 octobre 2006, enregistré à Luxembourg-Sociétés le 8 novembre 2006, sous la référence LSO-BW01377, que l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

L'actionnaire unique a décidé d'accepter la démission de Mme Malou Goergen comme administrateur.

En remplacement de l'administrateur démissionnaire et de l'administrateur et administrateur-délégué Claude Kroemmer, décédé, il a décidé de nommer, en qualité de nouveaux administrateurs, pour une durée de six ans:

1) M. Kevin Fisch, mécanicien, né à Dudelange, le 14 mai 1987, demeurant à L-3313 Bergem, 22, Grand-rue.

2) M. Guy Goergen, électronicien, né à Luxembourg, le 22 janvier 1986, demeurant à L-2416 Howald, 4, rue de la Redoute.

M. Kevin Fisch, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

L'actionnaire unique a décidé de reconduire pour une durée de six ans le mandat d'administrateur de M. Jean-Marie Goergen.

Il a accepté la démission de M. Robert Tihon comme commissaire aux comptes et a nommé en qualité de nouveau commissaire aux comptes, pour une durée de six ans, M. Pascal Heyart, comptable, né à Pétange, le 1^{er} juin 1966, demeurant à L-7381 Bofferdange, 85, Cité Roger Schmitz.

Bascharage, le 20 novembre 2006.

Pour extrait conforme

A. Weber

Le notaire

(127481.3/236/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.
